

CONSEIL  
14 JANVIER  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le quatorzième jour de janvier deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Robert Michaud.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur Normand Bonneau est absent. Arrivée de messieurs Roch Vaillancourt et François Mailloux à 20h02.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2012
- 5 Adoption du procès-verbal du 19 décembre 2012
- 6 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage / autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial - adoption
- 7 Règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte située le long de la route 235 – avis de motion
- 8 Règlement de taxation – avis de motion
- 9 Période de questions
- 10 Allocation kilométrage
- 11 Animation de la bibliothèque
- 12 Demande d'achat de la rue des Frênes
- 13 Nomination d'un gardien d'enclos
- 14 Mécontentes concernant les clôtures et fossés mitoyens – personne désignée
- 15 Désignation du fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme
- 16 Désignation des responsables pour les règlements RM 110 à 660
- 17 Désignation du responsable pour l'application du règlement concernant la collecte des ordures et recyclage
- 18 Autorisation permettant l'accès aux rapports DSI-2003 – Sécurité incendie
- 19 Demande d'appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ – 180, rang de la Gare
- 20 Consultation générale – Paradis, Lemieux, Francis Avocats – année 2013
- 21 Renouvellement contrat annuel d'entretien et de soutien avec PG Solutions – logiciel comptable municipal
- 22 Adhésion annuelle – OBV Yamaska
- 23 Renouvellement de l'hébergement annuel de Kcentric pour l'année 2013 – site internet
- 24 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 25 Montants reçus
- 26 Comptes à payer
- 27 Correspondance

- 28 Correspondance du maire  
29 Divers :  
30 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-01-2616

PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2012**

2013-01-2617

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2012**

2013-01-2618

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2012 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

2013-01-2619

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-11-351  
1<sup>ER</sup> PROJET DE  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ ZONAGE,  
AFIN D'AGRANDIR LA ZONE MIX-03 ET AINSI AUTORISER L'USAGE  
RÉSIDENTIEL BI ET TRIFAMILIAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification au *Règlement de zonage* a été déposé au Conseil le 6 août 2012, et que cette modification vise à autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial sur des lots situés le long de la route 235;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil estime que la demande est légitime et cadre bien dans l'aménagement du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite étendre cet usage le long du corridor de la route 235 de part et d'autre de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 5 novembre 2012 par Roch Vaillancourt;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique sur le projet de ce présent règlement a eu lieu le 23 janvier 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt**

**APPUYÉ PAR Robert Michaud**

**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1            DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2012-11-351, modifiant le règlement no. 2007.07.291, intitulé ZONAGE, afin d'agrandir la zone Mix-03 et ainsi autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2            Dispositif du règlement**

2.1 Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.

2.2 La zone Mix-03 est modifiée afin d'inclure les lots et parties de lot suivants : 4375874, 4375778, 4375779, 4375781, 4375774, 4375775, 4375795, 4375793, 4375792, 4377608, 4377609, partie du lot 4375783, partie du lot 4377525, partie du lot 4375809, partie du lot 4377526, 4375808, 4376951, 4376952, 4376949, 4376948, partie du lot 4376946, partie du lot 4376930, partie du lot 4376925, partie du lot 4376956 et partie du lot 4375942.

2.3 L'article 47 est ajouté. Le titre de l'article se lit comme suit « Dispositions supplémentaires relatives à l'usage résidentiel bi et trifamilial dans la zone Mix-03 ». Le texte de l'article se lit comme suit :

« Pour l'usage résidentiel bi et trifamiliale, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent :

1. *Forme architecturale et forme de toit*

- a) les toits doivent être composés de deux (2) ou quatre (4) versants avec une pente minimale de 4/12 sur une superficie de plus de 80% de la superficie d'implantation totale;
- b) la conception des bâtiments doit intégrer des éléments architecturaux sur la façade. Ces éléments peuvent être composés d'une marquise couvrant l'accès principal, des corniches, une galerie avant avec des colonnes de soutient et un toit. Cette liste est non-limitative;

2. *Entrée charretière et allée d'accès*

- a) les entrées charretières et leurs ponceaux donnant accès aux aires de stationnement doivent être localisées sur la route 235;
- b) une demande de permis à cet effet doit être obtenu du Ministère des transports du Québec;
- c) un maximum de une (1) entrée charretière est autorisée par terrain;
- d) la largeur de l'entrée charretière doit respecter les normes édictées dans le présent règlement;

3. *Revêtement extérieur*

- a) seulement le déclin horizontal, la pierre, la brique, ou le bardeau de cèdre ou de bois protégé contre les intempéries sont les matériaux de revêtement extérieur autorisés;
- b) le mur ayant façade sur la route 235 doit être composé de deux matériaux de revêtement différents d'une proportion d'au moins 30% et 70%.

2.4 L'annexe « A » fait partie intégrante du présent règlement et remplace le plan de zonage.

2.5 L'annexe « B » fait partie intégrante du présent règlement et remplace la grille des usages et normes pour la zone Mix-03.

**ARTICLE 3**            *Dispositions finales*

3.1 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au plan d'urbanisme.

3.2 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine, le 14 janvier 2013.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **Guy Sévigny** pour la préparation d'un règlement **modifiant le règlement no. 2007.07.296 intitulé plan d'urbanisme, afin d'agrandir l'affectation mixte située le long de la Route 235.**

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **François Mailloux** pour la préparation d'un règlement **concernant le taux de taxation foncière, autres taxations, taux d'intérêts et modalité de paiements des comptes de taxes pour l'année 2013.**

**ALLOCATION DU KILOMÉTRAGE**

2013-01-2620

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que l'allocation pour le kilométrage soit de 0.40\$ pour l'année 2013.

ADOPTÉE

**ANIMATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

2013-01-2621

PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Qu'un montant de 50\$ par semaine soit versé à la responsable de la bibliothèque, Madame Murielle Bricault, pour l'animation de la bibliothèque.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**VENTE DE LA RUE DES FRÊNES ET DE SA FERMETURE**

2013-01-2622

**CONSIDÉRANT que** M. Guillaume Demers a déposé le 2 octobre 2012 une demande pour acquérir la rue des Frênes ;

**CONSIDÉRANT que** M. Guillaume Demers désire acquérir la rue des Frênes afin d'agrandir sa propriété dans le but d'y construire deux (2) propriétés ;

**CONSIDÉRANT que** les membres du conseil sont d'accord pour se départir de la rue des Frênes puisque son utilité est considérablement réduite depuis plusieurs années ;

**CONSIDÉRANT que** le règlement no. 90-10-191 a ouvert la rue des Frênes désigné par le lot numéro 4 377 001 du Cadastre du Québec (anciennement la rue des Bouleaux désigné par les lots numéro 89-9 et 89-155 du cadastre de la paroisse de Saint-Romuald de Farnham-Ouest) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :**

Que la présente résolution ferme la rue des Frênes désigné par le lot numéro 4 377 001 du cadastre du Québec d'une longueur de 91.44 mètres sur une largeur de 18.29 mètres ;

Que la municipalité procède à la vente du lot 4 377 001 du cadastre du Québec à M. Guillaume Demers pour de la somme de 9 000\$ ;

Que M. Guillaume Demers devra se procurer un permis de construction dans la première année suivant la date de possession et que le projet soit réalisé dans un délai d'un an suivant l'obtention du permis émis à cet effet.

ADOPTÉE

#### **NOMINATION D'UN GARDIEN D'ENCLOS**

2013-01-2623 PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que Monsieur Jean Verville soit nommé gardien d'enclos pour l'année 2013.

ADOPTÉE

#### **MÉSÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS – PERSONNE DÉSIGNÉE**

2013-01-2624 PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que la personne déléguée pour notre municipalité par la firme Gestim soit la personne désignée pour régler les mésésententes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainages et découverts. (article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

La compétence de la personne désignée s'applique à toutes les zones.

La rémunération de la personne désignée est le tarif prévu à la convention signé entre la municipalité et la firme Gestim dans l'item autre. Les frais de photocopies, de recherche, de kilométrage, de services professionnels et tout autres frais reliés au dossier sont facturés devront être remboursé à la municipalité.

ADOPTÉE

**NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES  
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2013-01-2625

PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que la personne déléguée pour notre municipalité par la firme Gestim soit nommé à titre d'inspecteur en bâtiment et inspecteur municipal. Madame Audrée Pelchat et monsieur Jean Vasseur sont nommés inspecteur adjoint.

Ils ont a charge l'application des règlements suivant :

- o Règlement de zonage;
- o Règlement sur le lotissement;
- o Règlement sur la construction;
- o Règlement relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats;
- o Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;
- o Règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures;
- o Règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- o Règlement concernant d'autres nuisances
- o Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- o Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

**DÉSIGNATION DES RESPONSABLES POUR LES RÈGLEMENTS RM 110 À 660**

2013-01-2626

PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que le tableau suivant détermine les autres personnes désignées, autres que les agents de la paix, pour l'application des règlements suivants ;

	<b>Inspecteur en bâtiment</b>	<b>Inspecteur en voirie</b>	<b>Gardien d'enclos</b>
Règlement 2010-10-315 <b>RM 110</b> Règlement sur les systèmes d'alarme intrusion		X	
Règlement 2010-10-316 <b>RM 220</b> Règlement sur le colportage		X	
Règlement 2011-11-331 <b>RM 330</b> Règlement concernant la circulation et le stationnement		X	
Règlement 2010-10-318 <b>RM 410</b> Règlement concernant le contrôle des animaux			X
Règlement 2011-11-330 <b>RM 460</b> Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances	X		
Règlement 2010-10-320 <b>RM 660</b> Règlement concernant le commerce de regrattier	X		

ADOPTÉE

**DÉSIGNATION DU RESPONSABLE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE**

2013-01-2627

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Robert Michaud  
ET RÉSOLU :

Que Monsieur Jean Verville soit la personne désignée pour l'application du règlement no 2009-11-309 concernant la collecte des déchets et des matières résiduelles destinées au recyclage pour l'année 2013.

ADOPTÉE

**AUTORISATION PERMETTANT L'ACCÈS AUX RAPPORTS DSI-2003 AU  
COORDONNATEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

2013-01-2628

**CONSIDÉRANT** la révision du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le Coordonnateur incendie doit utiliser les statistiques incendie pour établir adéquatement les besoins des municipalités en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier a besoin d'une autorisation afin d'accéder aux rapports DSI-2003 transmis au ministère de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT MICHAUD  
APPUYÉ PAR GILBERT ROUSSEL  
ET RÉSOLU**

*D'autoriser l'accès aux rapports DSI-2003 de la municipalité de Sainte-Sabine, lesquels furent produits au ministère de la Sécurité publique, au Coordonnateur du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC Brome-Missisquoi.*

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 180, RANG  
DE LA GARE**

2013-01-2629

**ATTENDU QUE** Mme Pauline Martin, propriétaire du Camping Caravelle et de ce même fait propriétaire du lot no. 4 377 055 du Cadastre du Québec, désire utiliser une superficie de plus ou moins 5000 mètres carrés de ce même lot dans le but d'y construire un système sanitaire pour le traitement des eaux usées du camping sis sur le lot no. 4 376 916 situé du côté Sud du rang de la Gare ;

**ATTENDU QUE** la demande vise à utiliser un terrain situé en zone agricole permanente pour des fins autres qu'agricole ;

**ATTENDU QUE** la demande n'aura peu d'effet sur les exploitations agricoles avoisinantes et que la demande ne vise pas à augmenter le nombre d'unités d'hébergement ;

**ATTENDU QUE** la demande est nécessaire pour se conformer aux exigences du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs et qu'elle est de nature environnementale ;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

**IL EST PROPOSÉ** par Robert Michaud  
**APPUYÉ** par Gilbert Roussel  
**ET RÉSOLU**

Que la municipalité de Sainte-Sabine appuie la demande de Mme Pauline Martin auprès de la Commission, pour l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot no. 4 377 055 du Cadastre du Québec afin d'y construire un système sanitaire pour le traitement des eaux usées du Camping Caravelle.

La municipalité est d'avis que cette demande ne nuit pas aux activités agricoles existantes ni au développement de ses activités agricoles.

ADOPTÉE

**CONSULTATIONS GÉNÉRALES – PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS  
AVOCATS – ANNÉE 2013**

2013-01-2630

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Robert Michaud  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'offre de service, pour l'année 2013, concernant les consultations téléphoniques sommaires. Le montant forfaitaire est de 500\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**RENOUVELLEMENT CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AVEC PG  
SOLUTIONS – LOGICIEL COMPTABLE MUNICIPAL**

2013-01-2631

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Robert Michaud  
ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat annuel pour l'entretien et le soutien du système informatique avec PG Solutions, le coût est de 3 135\$ plus taxes.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**ADHÉSION ANNUELLE – OBV YAMASKA**

2013-01-2632

PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'adhésion de la municipalité à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska), le coût est de 50\$ pour l'année 2013.

ADOPTÉE



*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT ANNUEL DE KCENTRICK 2013**

2013-01-2633 PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'hébergement annuel de Kcentrick. Le coût est de 948\$ plus taxes.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire trésorière adjointe, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**DÉPÔT** Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

**MONTANTS REÇUS**

2013-01-2634 PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	210.00\$
Location salle	500.00\$
Entretien réseau routier	15 243.00\$
Amendes bibliothèque	22.00\$
Amendes cour municipale	1 744.00\$
Subvention entretien hiver (MTQ)	5 067.35\$
Subvention amélioration réseau routier (député)	37 000.00\$
Redevance matière résiduelle	10 691.16\$
Compensation collecte sélective	18 369.28\$

**TOTAL 88 846.79\$**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2013-01-2635 PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	6797	DÉC. 2012	131.44
		TOTAL :	131.44
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6798	PER 25 - 2012	100.00

		TOTAL :	100.00
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	6799	DÉC. 2012	123.00
		TOTAL :	123.00
HYDRO QUEBEC	6800	625300877614	397.68
		TOTAL :	397.68
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6802	NOV. 2012	664.53
		TOTAL :	664.53
ST-GERMAIN CHANTAL	6803	PER 25 - 2012	1 171.00
		TOTAL :	1 171.00
VILLE DE COWANSVILLE	6805	2012-000300	22.20
		TOTAL :	22.20
BRASSERIE DE LA RIVIERE	6806	G/L	890.24
		TOTAL :	890.24
AST GROUPE	6807	437595	71.86
		TOTAL :	71.86
BELL MOBILITE INC	6808	DÉC 2012	5.75
		DÉC. 2012	33.36
		TOTAL :	39.11
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6809	PER 26 - 2012	100.00
		TOTAL :	100.00
DEPANNEUR NEW FARNHAM	6810	A2981982	164.42
		A3004546	132.37
		A3018905	163.19
		TOTAL :	459.98
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	6811	DÉC. 2012	504.91
		TOTAL :	504.91
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	6813	DÉC 2012	174.97
		TOTAL :	174.97
ST-GERMAIN CHANTAL	6814	PER 26 - 2012	1 171.00
		TOTAL :	1 171.00
VIDÉOTRON	6816	DÉC. 2012	186.43
		TOTAL :	186.43
REVENU QUEBEC	6817	DÉC. 2012	5 896.94
		TOTAL :	5 896.94
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6818	DÉC. 2012	565.00
		TOTAL :	565.00
ST-GERMAIN CHANTAL	6819	PER 1 - 2013	1 167.38
		TOTAL :	1 167.38
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6823	PER 1 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
T. MAILLOUX DENYSE	6824	000001	25.00

		TOTAL :	25.00
ADMQ	6825	2013	647.16
		TOTAL :	647.16
BELL MOBILITE INC	6826	JANV. 2013	5.75
		TOTAL :	5.75
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6827	030	20.70
		031	17.25
		TOTAL :	37.95
DEPANNEUR NEW FARNHAM	6828	A3056853	152.85
		A3080652	140.41
		TOTAL :	293.26
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	6829	JANV. 2013	1 064.66
		TOTAL :	1 064.66
EDITIONS JURIDIQUES FD	6830	297936	388.50
		TOTAL :	388.50
EXPRESS MAG	6831	JANV 2013	42.24
		JANV. 2013	128.77
		TOTAL :	171.01
F. CHOQUETTE ET FILS	6832	24746	282.62
		25129	9.87
		TOTAL :	292.49
FEUILLET DE L'UNITÉ E.M.E.V.	6833	2013	125.00
		TOTAL :	125.00
GESTIM INC.	6834	1196	1 498.13
		TOTAL :	1 498.13
GROUPE GUERIN	6835	8314	36.56
		TOTAL :	36.56
GROUPE ULTIMA INC.	6836	2013	20 504.00
		TOTAL :	20 504.00
HYDRO QUEBEC	6837	635200870423	427.32
		677501045762	12.68
		TOTAL :	440.00
HYDRO-QUÉBEC - OBTENTION REVENUS AUTRES	6838	452354	165.56
		TOTAL :	165.56
RONA LÉVESQUE	6839	5680137-4	9.23
		5721185-4	7.79
		TOTAL :	17.02
KCENTRIC TECHNOLOGIES INC.	6840	CA-6357	1 089.96
		TOTAL :	1 089.96
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	6841	1206657	31.62
		1209282	31.62
		TOTAL :	63.24

LAREAU & FILS	6842	005	15 505.21
		TOTAL :	15 505.21
LIBRAIRIE MODERNE	6843	956819	319.46
		TOTAL :	319.46
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	6844	AF003144	191.78
		AF003259	339.41
		TOTAL :	531.19
MRC BROME MISSISQUOI	6845	CRF1200203	37 318.66
		TOTAL :	37 318.66
OBV YAMASKA	6846	2013	50.00
		TOTAL :	50.00
PAPETERIE LALIBERTE	6847	637394	137.53
		TOTAL :	137.53
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	6848	11200	72.42
		TOTAL :	72.42
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	6849	2013	574.88
		TOTAL :	574.88
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	6850	DÉC. 2012	146.37
		TOTAL :	146.37
PETITE CAISSE(BIBLIO)	6851	2012	187.55
		TOTAL :	187.55
PETROLES DUPONT, LES	6852	053425	1 660.14
		055401	2 162.62
		S-03437	151.77
		TOTAL :	3 974.53
PG SOLUTIONS INC.	6853	CESA10235	3 604.47
		TOTAL :	3 604.47
QUEBEC LOISIRS	6854	JANV. 2013	71.92
		TOTAL :	71.92
RECUPERATION 2000 INC	6855	22239	191.01
		022112	1 354.11
		TOTAL :	1 545.12
REGIE INTERMUNICIPALE	6856	DÉC. 2012	1 344.96
		TOTAL :	1 344.96
SANI ECO	6857	A07796	338.84
		A07840	339.25
		JANV. 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 589.29
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	6858	19437	74.78
		TOTAL :	74.78
GROUPE DESLANDES FORTIN	6859	15007-PO	154.93
		TOTAL :	154.93

TECHNO-CONTROLE 2000 INC	6860	42271	182.24
		TOTAL :	182.24
VILLE DE FARNHAM	6861	2FD000301	170.67
		2FD000315	177.78
		TOTAL :	348.45
<b>TOTAUX</b>		<b>66 CHÈQUES</b>	<b>113 096.69</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

#### **BILLETS BRUNCH DES POMPIERS**

2013-01-2636 PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Robert Michaud  
ET RÉSOLU :

De faire l'achat de 10 billets pour le Brunch annuel des pompiers de Notre-Dame. Le coût est de 10\$ par billet.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

#### **ANNOTATION**

Une citoyenne a demandé si le poêle de la salle pouvait être remplacé, car le four ne fonctionne plus. Si le poêle situé au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal est fonctionnel il sera installé en remplacement du poêle existant. Advenant le cas où il ne serait pas fonctionnel, la municipalité vérifiera pour en acquérir un autre.

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MUSÉE ÉCOLE NO 5 DU RANG CAMPBELL, STE-SABINE**

2013-01-2637 **CONSIDÉRANT** qu'une demande à Emplois d'été Canada a été faite pour l'année 2012 et que celle-ci bien qu'admissible a été refusée puisque les demandes de financement excédaient le budget disponible dans notre circonscription;

**CONSIDÉRANT** qu'un étudiant bénéficie d'un emploi d'été pour une période de 9 semaines et que nous aimerions offrir une plus grande visibilité à notre musée;

**CONSIDÉRANT** que nous aimerions rafraîchir l'intérieur du Musée en effectuant des travaux de peinture;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY SÉVIGNY  
APPUYÉ PAR ROBERT MICHAUD  
ET RÉSOLU**

De demander une aide financière pour le Musée École no 5 du Rang Campbell, Ste-Sabine d'un montant de 5 000\$ à M. Pierre Paradis, député provincial de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

**ANNOTATION**

Monsieur Roch Vaillancourt, conseiller, a demandé à ce qu'à compter de la séance régulière du conseil du 4 février 2013 soit indiqué dans les procès-verbaux, les questions posées par les citoyens ainsi que la réponse qui leurs a été donnée lors de la période de questions. Également M. Vaillancourt a demandé à ce que soit inscrit la correspondance reçue ainsi que la réponse qui a été donnée. Les autres membres du conseil sont d'accord.

**FÊTES DES VOISINS**

2013-01-2638

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité soit inscrite à la Fêtes des voisins qui aura lieu samedi le 8 juin 2013. Il n'y a aucun frais pour cette inscription.

Qu'un montant de 1 000\$ soit autorisé pour organiser des activités lors de cette journée.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire trésorière adjointe, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**ANNOTATION**

Qu'une lettre soit envoyée à François Lareau de Lareau et Fils inc. pour lui demander de nous fournir les rapports de patrouille tel que stipulé dans le contrat de déneigement.

**ACHAT PARCELLE DE TERRAIN TRAVERSE PIÉTONNIÈRE**

2013-01-2639

PROPOSÉ PAR Robert Michaud  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'achat d'une parcelle de terrain de plus ou moins 295 mètres carrés du lot 4 375 904 du Cadastre du Québec appartenant à monsieur Martin Girard pour la somme de 4 000\$.

Que la municipalité procède à l'achat d'une parcelle de terrain de plus ou moins 237 mètres carrés du lot 4 375 905 du Cadastre du Québec appartenant à madame Patricia Piette pour la somme de 3 214\$.

Que le notaire Ghislain Racine de Farnham soit mandaté pour la préparation du contrat. Le maire monsieur Laurent Phoenix et la directrice générale madame Chantal St-Germain sont autorisés à signer tous les documents requis pour et au nom de la municipalité.

Que la firme Guillemette et Gélinas Arpenteur-géomètre inc. soit mandaté pour la préparation du plan de subdivision. Ce plan doit s'assurer que la traverse ait une largeur continue de 20 pieds. Ce plan devra être inspiré du croquis projet soumis en annexe.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire trésorière adjointe, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-01-2640

PROPOSÉE PAR Robert Michaud  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h51.

ADOPTÉE

---

Laurent Phoenix  
Maire

---

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
4 FÉVRIER  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le quatrième jour de février deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Messieurs Guy Sévigny, Robert Michaud et Normand Bonneau sont absents.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2013
- 5 2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage / autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial - adoption
- 6 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte située le long de la route 235 – adoption
- 7 Règlement de taxation – adoption
- 8 Période de questions
- 9 Amendement de la résolution numéro 2013-01-2622 – Vente de la rue des Frênes et de sa fermeture
- 10 Embauche officielle adjointe administrative
- 11 Salaire inspecteur en voirie pour l'année 2013
- 12 Mésententes concernant les clôtures et fossés mitoyens – personne désignée
- 13 Nomination du fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme
- 14 Comité consultatif d'Urbanisme
- 15 Vente pour taxes
- 16 Bourse étudiante – Jean-Jacques-Bertrand
- 17 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 18 Montants reçus
- 19 Comptes à payer
- 20 Correspondance
- 21 Correspondance du maire
- 22 Divers :
- 23 Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :



Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013**

2013-02-2642

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

2013-02-2643

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-11-351  
2E PROJET DE  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ  
ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE MIX-03 ET AINSI AUTORISER  
L'USAGE RÉSIDENTIEL BI ET TRIFAMILIAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification au *Règlement de zonage* a été déposé au Conseil le 6 août 2012, et que cette modification vise à autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial sur des lots situés le long de la route 235;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil estime que la demande est légitime et cadre bien dans l'aménagement du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite étendre cet usage le long du corridor de la route 235 de part et d'autre de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'entrées charretières pour un usage résidentiel est déjà normé par le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis au Ministère des Transports du Québec est nécessaire pour la construction d'une telle entrée;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 5 novembre 2012 par Roch Vaillancourt;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique sur le projet de ce présent règlement a eu lieu le 23 janvier 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt**

**APPUYÉ PAR Gilbert Roussel**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2012-11-351, AVEC MODIFICATIONS**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2012-11-351, modifiant le règlement no. 2007.07.291, intitulé ZONAGE, afin d'agrandir la zone Mix-03 et ainsi autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

## **ARTICLE 2**            **Dispositif du règlement**

2.1 Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.

2.2 La zone Mix-03 est modifiée afin d'inclure les lots et parties de lot suivants : 4375874, 4375778, 4375779, 4375781, 4375774, 4375775, 4375795, 4375793, 4375792, 4377608, 4377609, partie du lot 4375783, partie du lot 4377525, partie du lot 4375809, partie du lot 4377526, 4375808, 4376951, 4376952, 4376949, 4376948, partie du lot 4376946, partie du lot 4376930, partie du lot 4376925, partie du lot 4376956 et partie du lot 4375942.

2.3 L'article 47 est ajouté. Le titre de l'article se lit comme suit « Dispositions supplémentaires relatives à l'usage résidentiel bi et trifamilial dans la zone Mix-03 ». Le texte de l'article se lit comme suit :

« Pour l'usage résidentiel bi et trifamiliale, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent :

4. *Forme architecturale et forme de toit*

- a) les toits doivent être composés de deux (2) ou quatre (4) versants avec une pente minimale de 4/12 sur une superficie de plus de 80% de la superficie d'implantation totale;
- b) la conception des bâtiments doit intégrer des éléments architecturaux sur la façade. Ces éléments peuvent être composés d'une marquise couvrant l'accès principal, des corniches, une galerie avant avec des colonnes de soutien et un toit. Cette liste est non-limitative;

5. *Entrée charretière et allée d'accès*

- a) les entrées charretières et leurs ponceaux donnant accès aux aires de stationnement doivent être localisées sur la route 235;
- b) une demande de permis à cet effet doit être obtenu du Ministère des transports du Québec;
- c) le nombre d'entrées charretières autorisé pour un usage résidentiel est celui prescrit à l'article 118 du présent règlement;
- d) la largeur de l'entrée charretière doit respecter les normes édictées dans le présent règlement;

6. *Revêtement extérieur*

- a) seulement le déclin horizontal, la pierre, la brique, ou le bardeau de cèdre ou de bois protégé contre les intempéries sont les matériaux de revêtement extérieur autorisés;
- b) le mur ayant façade sur la route 235 doit être composé de deux matériaux de revêtement différents d'une proportion d'au moins 30% et 70%.

2.4 L'annexe « A » fait partie intégrante du présent règlement et remplace le plan de zonage.

## **ARTICLE 3**            **Dispositions finales**

3.3 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

3.4 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine ce 4<sup>e</sup> jour de février 2013.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01-352**  
**1<sup>ER</sup> PROJET DE**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.296 INTITULÉ**  
**PLAN D'URBANISME, AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION MIXTE**  
**SITUÉE LE LONG DE LA ROUTE 235**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification au *Règlement de zonage* a été déposé au Conseil le 6 août 2012, et que cette modification vise à agrandir la zone Mix-03 et ainsi inclure des lots situés le long de la route 235;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme doit être modifié afin d'agrandir l'affectation mixte se situant dans le secteur de la *Sabinoise*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite étendre cette affectation le long du corridor de la route 235 de part et d'autre de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 14 janvier 2013 par Guy Sévigny;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique sur le projet de ce présent règlement a eu lieu le 25 février 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux**

**APPUYÉ PAR Gilbert Roussel**

**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1**            **DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2012-12-352, modifiant le règlement no. 2007.07.296, intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'agrandir l'affectation mixte située le long de la route 235.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2**            **Dispositif du règlement**

2.1    Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.

2.2    L'affectation mixte située dans le secteur de la *Sabinoise* est modifiée afin d'inclure les lots et parties de lot suivants : 4375874, 4375778, 4375779, 4375781, 4375774, 4375775, 4375795, 4375793, 4375792, 4377608, 4377609, partie du lot 4375783, partie du lot 4377525, partie du lot 4375809, partie du lot 4377526, 4375808, 4376951, 4376952, 4376949, 4376948, partie du lot 4376946, partie du lot 4376930, partie du lot 4376925, partie du lot 4376956 et partie du lot 4375942.

2.3    L'annexe « A » fait partie intégrante du présent règlement et remplace la carte 5 intitulée « Plan d'urbanisme ».

**ARTICLE 3**            **Dispositions finales**

3.5    Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au plan d'urbanisme.

3.6    Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine, ce 4<sup>e</sup> jour de février 2013

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2013-02-2645

**RÈGLEMENT NO 2013-01-353**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE,  
AUTRES TAXATIONS, TAUX D'INTÉRÊT ET MODALITÉ DE  
PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 14 janvier 2013 par François Mailloux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt**

**APPUYÉ PAR François Mailloux**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2013-01-353**

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2 **Taux de taxation foncière**

Que le taux de la taxe foncière prélevé sur les immeubles inscrits au rôle d'évaluation déposé pour l'année en cours soit fixe à 0,62\$ pour chaque cent (100) dollars d'évaluation pour l'année 2013 ;

ARTICLE 3 **Taux de taxe pour la collecte des ordures**

Qu'une taxe au montant de quatre-vingt-dix-sept dollars (97\$) pour chaque unité de logement, maison ou commerce soit décrétée pour l'année 2013 pour la cueillette et l'élimination des ordures ménagères;

ARTICLE 4 **Taux de taxe pour la collecte sélective**

Qu'une taxe au montant de quarante-huit dollars (48\$) pour chaque unité de logement, maison ou commerce soit décrétée pour l'année 2013 pour la cueillette sélective porte-à-porte servant à la récupération des matières recyclables;

ARTICLE 5 **Taux de taxe pour la vidange des boues des installations septiques**

Qu'une taxe au montant de 74.10\$ pour la vidange des boues des installations septiques soit décrétée pour l'année 2013.

ARTICLE 6 **Taux de la médaille pour chien**

Qu'une taxe au montant de 10.00\$ soit fixée par chien pour l'année 2013.

ARTICLE 7 **Taux d'intérêt**

Que le taux d'intérêt annuel pour les montants de taxes reçus en retard soit de 12 % pour l'année 2013 ;

ARTICLE 8 **Nombre de versements**

Que le paiement pourra se faire en trois versements de 33.33% chacun pour les contribuables dont le montant des taxes foncières et de plus de trois cent dollars (300.00\$). Les dates des versements sont le 8 avril 2013, le 8 juillet 2013 et le 9 septembre 2013 ;

ARTICLE 9 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi

Signé à Sainte-Sabine, ce 4<sup>e</sup> jour de février 2013.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-01-2622 - VENTE DE LA RUE  
DES FRÊNES ET DE SA FERMETURE**

2013-02-2646

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que dans la résolution numéro 2013-01-2622 le paragraphe suivant aurait dû y être inscrit comme suit :

« Que le maire, monsieur Laurent Phoenix et la directrice générale, madame Chantal St-Germain, sont autorisés à signer tous les documents requis pour et au nom de la municipalité. »

ADOPTÉE

**EMBAUCHE OFFICIELLE ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

2013-02-2647

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que madame Céline Papineau soit engagée officiellement à titre d'adjointe administrative pour la municipalité de Ste-Sabine suite à la période de probation d'une durée de 6 mois. Mme Papineau a su effectuer son travail à la satisfaction des attentes pour ce poste.

ADOPTÉE

### **SALAIRE INSPECTEUR EN VOIRIE POUR L'ANNÉE 2013**

2013-02-2648

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que le salaire horaire de l'inspecteur en voirie, Jean Verville, soit majoré de 1.9% et que 5 jours de maladie fractionnables, non-monnayables et non-cumulatives lui soit accordés.

ADOPTÉE

### **MÉSÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS – PERSONNE DÉSIGNÉE**

2013-02-2649

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que monsieur Gabriel Van Beverhoudt soit la personne désignée pour régler les méséventes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainages et découverts. (article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

La compétence de la personne désignée s'applique à toutes les zones.

La rémunération de la personne désignée est le tarif prévu à la convention signé entre la municipalité et la firme Gestim dans l'item autre. Les frais de photocopies, de recherche, de kilométrage, de services professionnels et tout autres frais liés au dossier sont facturés devront être remboursé à la municipalité.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2013-01-2624.

ADOPTÉE

### **NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2013-02-2650

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que monsieur Gabriel Van Beverhoudt soit nommé à titre d'inspecteur en bâtiment et inspecteur municipal. Madame Audrée Pelchat et monsieur Jean Vasseur sont nommés inspecteur adjoint.

Madame Pelchat, messieurs Van Beverthoudt et Vasseur ont a charge l'application des règlements suivant :

Ils ont a charge l'application des règlements suivant :

- o Règlement de zonage;
- o Règlement sur le lotissement;
- o Règlement sur la construction;
- o Règlement relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats;

- o Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;
- o Règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures;
- o Règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- o Règlement concernant d'autres nuisances
- o Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- o Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2013-01-2625.

ADOPTÉE

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2013-02-2651

**ATTENDU** le règlement numéro 2012-10-349 concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :**

De nommer Mesdames Madeleine Raymond et Thérèse Ménard Monty (résidentes) ainsi que Messieurs Robert Rémillard, Jean Durand (résidents) et Roch Vaillancourt (conseiller municipal) comme membres du CCU pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE

### **VENTE POUR TAXES**

2013-02-2652

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que la directrice générale, est autorisée à faire parvenir la liste des contribuables pour le non paiement de leurs taxes, à la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'à la Commission Scolaire du Val-des-cerfs. La date d'échéance pour la réception des paiements en retard pour les taxes des années 2011 et 2012 est le 7 mars 2013, la date limite pour l'envoi de la liste à la MRC et à la Commission Scolaire est le 15 mars 2013.

ADOPTÉE

### **BOURSE ÉTUDIANTE – J.-J.-BERTRAND**

2013-02-2653

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que deux bourses au montant de 250\$ chacune soient émises à l'école Jean-Jacques Bertrand, afin que deux étudiants de la municipalité puissent en bénéficier.

ADOPTÉE

Je, secrétaire trésorière adjointe, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**DÉPÔT** Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

**MONTANTS REÇUS**

2013-02-2654 PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	210.00\$
Location salle	700.00\$
Subvention entretien voie ferrée	3 089.16\$
Climat municipalité (Gaz à effet de serre)	9 708.75\$

**TOTAL** **13 707.91\$**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2013-02-2655 PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER, MURIELLE	6862	PER 2 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
PG SOLUTIONS INC.	6864	STD13748	143.72
		TOTAL :	143.72
POMPIERS NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	6865	BRUNCH - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	6866	PER 2 - 2013	1 170.45
		REER 2013	928.21
		TOTAL :	2 098.66
BELL MOBILITE INC	6868	JANV. 2013	32.31
		TOTAL :	32.31
AST GROUPE	6869	449315	71.86
		TOTAL :	71.86
VIDÉOTRON	6870	JANV. 2013	184.59
		TOTAL :	184.59



CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	6871	JANV. 2013	148.48
		TOTAL :	148.48
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6872	PER 3 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	6873	1281121	165.56
		TOTAL :	165.56
CSST	6874	002673895- 2012	52.57
		TOTAL :	52.57
FONDATION BMP	6875	2012	2 150.00
		2013	2 150.00
		TOTAL :	4 300.00
FORMICIEL	6876	61197	400.32
		61227	423.11
		TOTAL :	823.43
GESTIM INC.	6877	1226	1 621.14
		TOTAL :	1 621.14
HYDRO QUEBEC	6878	630700890831	50.75
		630700890832	651.97
		TOTAL :	702.72
RONA LÉVESQUE	6879	5741221-4	64.15
		5741877-4	49.56
		5742627-3	156.73
		TOTAL :	270.44
LAREAU & FILS	6880	006	15 505.21
		TOTAL :	15 505.21
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	6881	16654	212.42
		TOTAL :	212.42
LIBRAIRIE MODERNE	6882	966918	255.61
		968611	281.56
		TOTAL :	537.17
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	6883	AF003315	432.31
		TOTAL :	432.31
MONTREAL, MAINE & ATLANTIC RAILWAY	6884	9412-IN	772.29
		TOTAL :	772.29
MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	6885	CRF1300008	3 308.89
		TOTAL :	3 308.89
9256-9177 QUÉBEC INC.	6886	7	9 528.56
		TOTAL :	9 528.56
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	6887	011241	274.77
		011249	377.51
		011311	229.59

		011386	357.24
		TOTAL :	1 239.11
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	6889	4612	227.08
		TOTAL :	227.08
CHANTAL ST-GERMAIN (PETITE CAISSE)	6890	FÉV. 2013	140.45
		TOTAL :	140.45
PULSAR ÉLECTRONIQUE	6891	1451	19.02
		TOTAL :	19.02
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6892	JANV. 2013	640.95
		TOTAL :	640.95
RECUPERATION 2000 INC	6893	022250	1 354.11
		TOTAL :	1 354.11
REGIE INTERMUNICIPALE	6894	JANV. 2013	1 212.67
		JANV/2013	-10.00
		TOTAL :	1 202.67
R.M. LEDUC & CIE	6895	24264	277.68
		TOTAL :	277.68
SANI ECO	6896	65512	153.50
		FÉVRIER 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 064.70
SENCOM INFORMATIQUE INC	6897	4695	333.39
		4808	51.73
		4816	152.35
		TOTAL :	537.47
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	6898	19475	1 155.50
		TOTAL :	1 155.50
SIMPLEX LOCATION	6899	15831	138.45
		TOTAL :	138.45
ST-GERMAIN CHANTAL	6900	PER 3 - 2013	1 171.25
		TOTAL :	1 171.25
VILLE DE FARNHAM	6903	3FD000002	3 373.50
		TOTAL :	3 373.50
ECOLE JEAN-JACQUES BERTRAND	6904	2013	500.00
		TOTAL :	500.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>42 CHÈQUES</b>	<b>57 717.53</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

## **CHANGEMENT PROGRAMMATION TAXES D'ACCISES**

2013-02-2657

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité désire changer la programmation de ses travaux dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2010-2013.

Que le projet des travaux de canalisation des fossés soit annulé. Le numéro de projet pour ces travaux est le 86-46105-05.

Que les travaux suivants soient inclus dans la programmation des travaux, priorité 4 :

- o Pavage de la rue Samuel sur une distance de +/-100 mètres ainsi que les accotements ;
- o Pavage de la rue Sébastien sur une distance de +/- 400 mètres ainsi que les accotements ;
- o Pavage de la rue André Nord sur une distance de +/- 210 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage de la rue Pierre sur une distance de +/- 200 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage de la rue Sophie sur une distance de +/- 150 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage de la rue des Pins sur une distance de +/- 600 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage de la rue Fortier sur une distance de +/- 400 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage de la rue Principale sur une distance de +/- 400 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage de la rue Doyon sur une distance de +/- 1 100 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage du rang Houde sur une distance de +/- 700 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage du rang Campbell sur une distance de +/- 3 300 mètres ainsi que les accotements ;
- o Resurfaçage du rang Audette sur une distance de +/- 450 mètres ainsi que les accotements.

ADOPTÉE

## **AVIS JURIDIQUE**

2013-02-2658

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

De demander un avis juridique pour connaître les différentes options qui s'offrent à la municipalité afin que les citoyens qui résident dans les Domaines et qui désirent canaliser leurs fossés puissent être subventionnés.

DOPTÉE

## **CORRESPONDANCES**

### **ANNOTATION**

Pour faire suite à l'annotation dans le procès-verbal du 14 janvier 2013 concernant la demande de remplacement du poêle de la salle. Il s'avère que le poêle situé au 2<sup>e</sup> étage ne peut être installé dans la cuisine. Le poêle présentement sur place a été réparé et il est fonctionnel et tant qu'il sera fonctionnel, il ne sera pas remplacé.

### **ANNOTATION**

Des affiches de 50Km/h seront installées à chaque point d'entrée dans les Domaines le long de la Route 235.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-02-2659

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h34.

ADOPTÉE

---

Laurent Phoenix  
Maire

---

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
4 MARS  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le quatrième jour de mars deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Messieurs Guy Sévigny et Normand Bonneau sont absents.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 4 février 2013
- 5 Dépôt des états financiers 2012
- 6 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 7 Règlement modifiant le règlement de zonage / autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial – adoption
- 8 Règlement modifiant le règlement d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation mixte située le long de la route 235 - adoption
- 9 Période de questions
- 10 Correction budget 2013
- 11 Programme d'aide pour l'entretien du réseau routier 2012
- 12 Renouvellement de la mise à jour du logiciel Q-Paie
- 13 Demande de dérogation mineure – 2276 Route 235 – lot 4 376 910
- 14 Demande de dérogation mineure – rue des Pins, Route 235 – lots 4 375 840, 4 377 001, 4 375 838
- 15 Projet Virage Rivages, distribution 2013
- 16 Maire suppléant pour le mois de mars 2013
- 17 Décès de Robert Michaud
- 18 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 19 Montants reçus
- 20 Comptes à payer
- 21 Correspondance
- 22 Correspondance du maire
- 23 Divers :
- 24 Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-03-2660

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013**

2013-03-2661

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 4 février 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADPTÉE

**DÉPOTS DES ÉTATS FINANCIERS 2012**

2013-03-2662

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que les membres du conseil acceptent les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, préparés par le vérificateur, monsieur Bruno Chrétien de Raymond Chabot Grant Thornton, comptable agréés.

ADOPTÉE

**Dépôt**

Dépôt en séance des **déclarations d'intérêts pécuniaires** de messieurs Laurent Phoenix, Gilbert Roussel, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

2013-03-2663

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-11-351**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE MIX-03 ET AINSI AUTORISER L'USAGE RÉSIDENTIEL BI ET TRIFAMILIAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification au *Règlement de zonage* a été déposé au Conseil le 6 août 2012, et que cette modification vise à autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial sur des lots situés le long de la route 235;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil estime que la demande est légitime et cadre bien dans l'aménagement du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite étendre cet usage le long du corridor de la route 235 de part et d'autre de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'entrées charretières pour un usage résidentiel est déjà normé par le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis au Ministère des Transports du Québec est nécessaire pour la construction d'une telle entrée;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 5 novembre 2012 par Roch Vaillancourt;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique sur le projet de ce présent règlement a eu lieu le 23 janvier 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt**

**APPUYÉ PAR François Mailloux**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2012-11-351, SANS MODIFICATIONS**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1** **DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2012-11-351, modifiant le règlement no. 2007.07.291, intitulé ZONAGE, afin d'agrandir la zone Mix-03 et ainsi autoriser l'usage résidentiel bi et trifamilial.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2** **Dispositif du règlement**

2.1 Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.

2.2 La zone Mix-03 est modifiée afin d'inclure les lots et parties de lot suivants : 4375874, 4375778, 4375779, 4375781, 4375774, 4375775, 4375795, 4375793, 4375792, 4377608, 4377609, partie du lot 4375783, partie du lot 4377525, partie du lot 4375809, partie du lot 4377526, 4375808, 4376951, 4376952, 4376949, 4376948, partie du lot 4376946, partie du lot 4376930, partie du lot 4376925, partie du lot 4376956 et partie du lot 4375942.

2.3 L'article 47 est ajouté. Le titre de l'article se lit comme suit « Dispositions supplémentaires relatives à l'usage résidentiel bi et trifamilial dans la zone Mix-03 ». Le texte de l'article se lit comme suit :

« Pour l'usage résidentiel bi et trifamiliale, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent :

7. *Forme architecturale et forme de toit*

- a) les toits doivent être composés de deux (2) ou quatre (4) versants avec une pente minimale de 4/12 sur une superficie de plus de 80% de la superficie d'implantation totale;
- b) la conception des bâtiments doit intégrer des éléments architecturaux sur la façade. Ces éléments peuvent être composés d'une marquise couvrant l'accès principal, des corniches, une galerie avant avec des colonnes de soutien et un toit. Cette liste est non-limitative;

8. *Entrée charretière et allée d'accès*

- a) les entrées charretières et leurs ponceaux donnant accès aux aires de stationnement doivent être localisées sur la route 235;
- b) une demande de permis à cet effet doit être obtenu du Ministère des transports du Québec;
- c) le nombre d'entrées charretières autorisé pour un usage résidentiel est celui prescrit à l'article 118 du présent règlement;
- d) la largeur de l'entrée charretière doit respecter les normes édictées dans le présent règlement;

9. *Revêtement extérieur*

- a) seulement le déclin horizontal, la pierre, la brique, ou le bardeau de cèdre ou de bois protégé contre les intempéries sont les matériaux de revêtement extérieur autorisés;
- b) le mur ayant façade sur la route 235 doit être composé de deux matériaux de revêtement différents d'une proportion d'au moins 30% et 70%.

2.4 L'annexe « A » fait partie intégrante du présent règlement et remplace le plan de zonage.

**ARTICLE 3** *Dispositions finales*

3.7 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

3.8 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine ce 4<sup>e</sup> jour de mars 2013.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

2013-03-2664

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01-352**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.296 INTITULÉ  
PLAN D'URBANISME, AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION MIXTE  
SITUÉE LE LONG DE LA ROUTE 235**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification au *Règlement de zonage* a été déposé au Conseil le 6 août 2012, et que cette modification vise à agrandir la zone Mix-03 et ainsi inclure des lots situés le long de la route 235;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme doit être modifié afin d'agrandir l'affectation mixte se situant dans le secteur de la *Sabinoise*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite étendre cette affectation le long du corridor de la route 235 de part et d'autre de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 14 janvier 2013 par Guy Sévigny;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique sur le projet de ce présent règlement a eu lieu le 25 février 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel**

**APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2013-01-352, SANS MODIFICATIONS**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1** *DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES*

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2012-12-352, modifiant le règlement no. 2007.07.296, intitulé PLAN D'URBANISME, afin d'agrandir l'affectation mixte située le long de la route 235.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.



**ARTICLE 2** *Dispositif du règlement*

- 2.1 Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.
- 2.2 L'affectation mixte située dans le secteur de la *Sabinoise* est modifiée afin d'inclure les lots et parties de lot suivants : 4375874, 4375778, 4375779, 4375781, 4375774, 4375775, 4375795, 4375793, 4375792, 4377608, 4377609, partie du lot 4375783, partie du lot 4377525, partie du lot 4375809, partie du lot 4377526, 4375808, 4376951, 4376952, 4376949, 4376948, partie du lot 4376946, partie du lot 4376930, partie du lot 4376925, partie du lot 4376956 et partie du lot 4375942.
- 2.3 L'annexe « A » fait partie intégrante du présent règlement et remplace la carte 5 intitulée « Plan d'urbanisme ».

**ARTICLE 3** *Dispositions finales*

- 3.9 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au plan d'urbanisme.
- 3.10 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine, ce 4<sup>e</sup> jour de mars 2013

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Gaétan Piette mentionne que les rues Samuel et Sébastien n'ont pas été déneigées lors des dernières bordées de neige. Il lui a été répondu que M. François Lareau, en serait informé.

Maurice Valcourt demande si le réservoir incendie et la borne sèche sur la rue Laflamme, pour lesquels la municipalité a contribué, resteraient fonctionnels advenant le cas où Cuisines Action cesserait d'exploiter son entreprise. N'ayant pas l'information, il lui a été répondu que l'information sera transmise lors de la prochaine séance du conseil.

Paul Lafleur demande quel est le délais de réponse de la part de la municipalité lors d'une demande d'accès à l'information. Il lui a été répondu que la Loi prévoit un délais de 20 jours.

Maurice Valcourt mentionne que lors de la collecte des ordures les bacs sont malmenés et que celle-ci serait effectuée trop tôt. Il lui a été répondu que la compagnie Sani-Éco en serait informée.

**CORRECTION BUDGET**

2013-03-2665

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que les corrections suivantes soient apportées à l'adoption du budget 2013, résolution no. 2012-12-2613 :

	BUDGET 2013	BUDGET 2013
	AVANT CORRECTION	APRÈS CORRECTION
<b>REVENUS</b>		
<b>INTÉRÊTS</b>		
INTÉRÊTS BANQUE	1 800 \$	-1 800 \$
INTERETS ARRERAGES TAXES	-3 500 \$	-3 500 \$
INTERETS AUTRES	-50 \$	-50 \$
<b>TOTAL INTÉRÊTS</b>	<b>-1 750 \$</b>	<b>-5 350 \$</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>-1 111 680 \$</b>	<b>-1 115 280 \$</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 197 608 \$</b>	<b>1 197 608 \$</b>
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	<b>85 928 \$</b>	<b>82 328 \$</b>
AFFECTATION SURPLUS RESERVE	<b>-85 928 \$</b>	<b>-82 328 \$</b>

ADOPTÉE

### **PROGRAMME D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2012**

2013-03-2666

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 83 643\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

**IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU**

Que la municipalité de Sainte-Sabine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE À JOUR DU LOGICIEL Q-PAIE**

2013-03-2667

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

De renouveler la mise à jour annuelle du logiciel Q-Paie. Le coût est de 299\$ plus taxes.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DÉROGATION MINEURE – STEVE PROVOST**

2013-03-2668

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 28 février 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage isolé au 2276 Route 235;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU**

D'accorder la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DÉROGATION MINEURE – GUILLAUME DEMERS**

2013-03-2669

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 28 février 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour la division des trois lots pour former 2 nouveaux lots;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU**

D'accorder la dérogation mineure demandée et d'entamer les procédures afin de modifier le règlement de lotissement.

ADOPTÉE

### **PROJET VIRAGE RIVAGES**

2013-03-2670

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a adopté le 28 novembre dernier un plan d'action pour mieux gérer les eaux de surface dont une des actions concerne la revégétalisation des bandes riveraines;

**CONSIDÉRANT** que le projet « Virage Rivages » permet de revégétaliser les bandes riveraines et autres endroits sensibles à l'érosion;

**CONSIDÉRANT** que la pépinière de bandes riveraines de la MRC produit annuellement environ 30 000 arbustes à la moitié du coût du marché;

**CONSIDÉRANT** que la productivité de la Pépinière de bandes riveraines est supérieure aux attentes ce qui engendre un surplus de végétaux disponibles au printemps 2013;

**CONSIDÉRANT** que des bandes riveraines en meilleur état entraîneront des lacs et des cours d'eau en meilleure santé ce qui bénéficiera à l'ensemble de la population.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU**

De participer à la distribution d'arbustes en vue de revégétaliser les rives des lacs et des cours d'eau, les bordures de fossés et les pentes fortes pour diminuer l'érosion des sols. D'informer la MRC que notre municipalité achètera 500 arbustes au coût unitaire de 2.28\$ pour planter sur nos terrains municipaux ou pour distribuer gratuitement à nos citoyens en avril prochain.

ADOPTÉE

#### **MAIRE SUPPLÉANT**

2013-03-2671

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que monsieur Gilbert Roussel soit le maire suppléant pour la période du 5 mars au 1<sup>er</sup> avril 2013 inclusivement.

ADOPTÉE

#### **DÉCÈS ROBERT MICHAUD**

2013-03-2672

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que suite au décès de monsieur Robert Michaud le 19 mars dernier, le siège no 4 sera vacant jusqu'aux élections qui auront lieu le 3 novembre 2013.

ADOPTÉE

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

### MONTANTS REÇUS

2013-03-2673

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	260.00\$
Location salle	100.00\$
Remboursement TVQ	59 095.00\$
Remboursement TPS	10 639.30\$
MMQ (ristourne)	1 551.00\$
Vente de la rue des Frênes	9 000.00\$
Amendes (cour municipale)	5 532.40\$

**TOTAL** **86 177.70\$**

ADOPTÉE

### COMPTES À PAYER

2013-03-2674

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
ECOLE JEAN-JACQUES BERTRAND	6904	2013	500.00
		TOTAL :	500.00
POSTE CANADA FARNHAM	6905	2013	362.17
		TOTAL :	362.17
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	6906	FÉVRIER 2013	174.70
		TOTAL :	174.70
HYDRO QUEBEC	6907	637001105823	427.47
		TOTAL :	427.47
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	6908	FÉV. 2013	718.38
		TOTAL :	718.38
AST GROUPE	6909	457654	71.86
		TOTAL :	71.86
BELL MOBILITE INC	6910	FÉV. 2013.	5.75
		FÉV. 2013	33.83
		TOTAL :	39.58
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6911	PER 4 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	6913	PER 4 - 2013	1 169.49

		PER1- 2013AJUST	0.80
		PER2- 2013AJUST	0.80
		TOTAL :	1 171.09
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6915	AJUST-2012	185.04
		TOTAL :	185.04
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6916	34	39.15
		35	69.80
		TOTAL :	108.95
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6917	PER 5 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
BRICAULT,SONIA	6918	33	44.43
		TOTAL :	44.43
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	6919	1287692	11.60
		TOTAL :	11.60
DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE	6920	31563	47.72
		TOTAL :	47.72
DURA CLUB INC	6921	2013	500.00
		TOTAL :	500.00
F. CHOQUETTE ET FILS	6922	25628	7.31
		25974	4.19
		TOTAL :	11.50
FORMULES MUNICIPALES	6923	41626	191.90
		TOTAL :	191.90
GÉANTS DU COUVRE-PLANCHER	6924	41834	4 446.81
		TOTAL :	4 446.81
GESTIM INC.	6925	1258	1 579.80
		TOTAL :	1 579.80
RONA LÉVESQUE	6926	5762579-3	12.00
		5770701-4	400.84
		5771881-4	38.12
		5779984-4	12.37
		5780337-4	7.50
		TOTAL :	470.83
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	6927	1212307	31.62
		TOTAL :	31.62
LAREAU & FILS	6928	MARS 2013	15 505.21
		TOTAL :	15 505.21
LIBRAIRIE MODERNE	6929	977517	250.95
		TOTAL :	250.95
MAGAZINE FULL FILLE	6930	2013	34.48
		TOTAL :	34.48

MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	6931	AF003457	391.38
		TOTAL :	391.38
MICHAUD, ROBERT	6932	2013	1 206.63
		TOTAL :	1 206.63
MRC BROME MISSISQUOI	6933	CRF1300024	32 842.00
		TOTAL :	32 842.00
PAPETERIE LALIBERTE	6934	638988	46.45
		TOTAL :	46.45
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	6935	11526	283.80
		11589	114.87
		11669	51.20
		TOTAL :	449.87
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	6937	FÉV. 2013	175.70
		TOTAL :	175.70
PETROLES DUPONT, LES	6938	057295	2 547.93
		S-03740	328.54
		TOTAL :	2 876.47
QI PAIE INC.	6939	05-01345	343.78
		TOTAL :	343.78
QUEBEC LOISIRS	6940	MARS 2013	71.76
		TOTAL :	71.76
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6941	FÉV. 2013	593.85
		TOTAL :	593.85
RECUPERATION 2000 INC	6942	22382	1 354.11
		TOTAL :	1 354.11
REGIE INTERMUNICIPALE	6943	FÉV. 2013	1 205.18
		TOTAL :	1 205.18
SANI ECO	6944	A09243	409.39
		MARS 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 320.59
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	6945	19596	167.60
		TOTAL :	167.60
SIMPLEX LOCATION	6946	339382	102.73
		TOTAL :	102.73
SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE QUEBEC	6947	2013	507.21
		TOTAL :	507.21
ST-GERMAIN CHANTAL	6948	PER 5 - 2013	1 169.49
		TOTAL :	1 169.49
VIDÉOTRON	6950	MARS 2013	188.27
		TOTAL :	188.27
VILLE DE COWANSVILLE	6951	2013-000044	459.90

		TOTAL :	459.90
VILLE DE FARNHAM	6952	2FD0000336	56 729.00
		TOTAL :	56 729.00
<b>TOTAUX 53 CHÈQUES</b>			<b>135 890.39</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

### **CORRESPONDANCES**

Suite à la demande de réduction de vitesse sur la route 235 à la hauteur des Domaines, le Ministère des Transports du Québec nous informe que notre demande a été acceptée. La vitesse sera réduite à 70 km/h.

Une citoyenne a fait parvenir une lettre demandant aux membres du conseil s'ils sont intéressés à se départir du métier à tisser 100 pouces de marque Clément qui avait été acheté par la municipalité pour l'AFEAS. Étant donné que ce métier à tisser ne sert plus, il en sera demandé un montant de 250\$. L'information sera diffusée dans le prochain communiqué de la municipalité et un tirage au sort aura lieu lors de la prochaine séance du conseil.

Une demande a été déposée par **Alain Arcand** de **Maraîchers Arcand** pour le **creusage du fossé le long du chemin dans le 11<sup>e</sup> Rang**, l'inspecteur en voirie ira vérifier les lieux lorsque le temps le permettra et déposera un rapport aux élus.

### **ACHAT PARCELLE DE TERRAIN TRAVERSE PIÉTONNIÈRE**

2013-03-2675

Soumis : Informations reçues de monsieur Daniel Gélinas, arpenteur, de la firme Guillemette et Gélinas Arpenteur-géomètre inc. concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 4 375 904 pour fin de traverse piétonnière.

**CONSIDÉRNT** que pour poursuivre la procédure d'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 4 375 904 pour fin de traverse piétonnière, la municipalité a été informée que le propriétaire, monsieur Martin Girard, doit obtenir un consentement de son créancier hypothécaire et que ledit document doit être fait par contrat notarié ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt**  
**APPUYÉ PAR François Mailloux**  
**ET RÉSOLU :**

Que la municipalité défraie le coût pour la préparation dudit document.

ADOPTÉE



## **DIVERS**

Monsieur François Mailloux mentionne qu'au 475 rue André Nord le pont d'entrée ne serait pas conforme. Une inspection sera faite au printemps et une décision sera prise par la suite.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-03-2676

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 21h11.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
2 AVRIL  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le deuxième jour d'avril deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur Normand Bonneau est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 4 mars 2013
- 5 Nomination du vérificateur pour 2013
- 6 Dépôt des intérêts pécuniaires
- 7 Période de questions
- 8 Fauchage des fossés - 2013
- 9 Réservoir d'eau (sécurité incendie)
- 10 Demande de dérogation mineure – 260 rue Pierre
- 11 Demande de dérogation mineure – 340 rang Kempt
- 12 Demande de dérogation mineure – 190 rang de la Gare
- 13 Radiation des chèques numéro 4333 et 5140
- 14 Brochure touristique Brome-Missisquoi - 2013
- 15 Fin du mandat Normand Bonneau
- 16 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 17 Montants reçus
- 18 Comptes à payer
- 19 Correspondance
- 20 Correspondance du maire
- 21 Divers :
- 22 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-04-2677

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2013**

2013-04-2678 PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 4 mars 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2013**

2013-04-2679 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

De nommer la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur de la municipalité pour l'année 2013.

ADOPTÉE

**DÉPÔT** Dépôt en séance de la **déclaration d'intérêts pécuniaires** de monsieur Guy Sévigny.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Paul Lafleur demande qui a donné l'autorisation à M. Mario Blanchard de mettre des blocs de ciment sur la piste cyclable et s'il y a eu motion sur ce point. Le maire lui répond que c'est lui-même qui a donné cette autorisation étant donné que c'est une piste cyclable et non une piste pour les motoneiges et les VTT. Après discussion, les membres du conseil ont décidé qu'ils se rencontreraient pour vérifier quelles solutions il y a afin d'empêcher les motoneiges et les VTT de passer sur la piste cyclable. Il a aussi été mentionné qu'aucun droit de passage pouvait être donné pour les motoneiges et les VTT, car aucun sentier banalisé ne pourrait être relié par ce passage.

Madame Murielle Ethier Bricault, responsable de la bibliothèque, remercie les élus pour les travaux de rénovation qui ont été faits à la bibliothèque et mentionne que c'est apprécié également par les bénévoles et les abonnés de la bibliothèque.

Monsieur Maurice Valcourt demande un suivi concernant sa question de la dernière séance du conseil. Il lui a été répondu qu'après vérification, l'entente entre la municipalité et Cuisines Actions se limitait à la participation financière de la municipalité. Il a été décidé que les membres du conseil regarderaient ce qui pourrait être fait pour remédier à la situation.

### **FAUCHAGE DES FOSSÉS - 2013**

2013-04-2680 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que soit demandé, par invitation, un appel de propositions pour le fauchage des herbes sur le territoire de la municipalité, avec les normes suivantes :

**1<sup>ère</sup> coupe**                      **Routes MTQ**  
(1 coupe de 1 coup)                      **Routes municipales**  
(1 coupe de 2 coups)

**2<sup>ème</sup> coupe**                      **Routes MTQ**  
(1 coupe de 2 coups)                      **Routes municipales**  
(1 coupe de 2 coups)

La coupe sur les routes du MTQ devra respecter les normes établie par le MTQ dans le contrat liant la municipalité et le MTQ.

ADOPTÉE

### **RÉSERVOIR D'EAU (SÉCURITÉ INCENDIE)**

2013-04-2681

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que suite à l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder à l'installation de deux (2) réservoirs à des fins de réserve d'eau pour le service incendie, que la municipalité procède à l'achat d'un réservoir d'eau au coût de 14 750\$ avant taxes auprès de la compagnie Némoinc;

Que ce réservoir soit installé le long du rang Houde sur le lot 4 377 523.

Note : L'achat du premier réservoir s'est effectué en novembre 2012, résolution no. 2012-11-2572.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 260 RUE PIERRE**

2013-04-2682

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 25 mars 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure au 260 rue Pierre concernant une maison et un garage existants dont les marges de recul avant (13.57m et 13.17m) et latérales (12.69m et 12.83m) sont inférieures à celles décrites dans le règlement de zonage no. 2007.07.291 (15m marge de recul avant et 15m marge de recul latérale);

**CONSIDÉRANT** que l'écart entre la distance actuelle et celle indiquée par le règlement est de seulement 2.31m;

**CONSIDÉRANT** que cette distance ne cause pas préjudices aux voisins, à la municipalité ou à l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Benjamin affirme avoir été mal renseigné par l'inspecteur en bâtiment en poste au moment de sa demande initiale, soit que les distances des marges de recul se faisaient à partir du chemin et non à partir de la limite de son terrain;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;  
**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux**  
**APPUYÉ PAR Gilbert Roussel**

## **ET RÉSOLU**

D'accorder la dérogation mineure demandée.

Que l'inspecteur en bâtiment s'assure, lors des prochaines demandes, que le plan d'implantation soit respecté afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise.

ADOPTÉE

## **ANNOTATION**

Suite à l'argumentation de M. Michel Auclair, les membres du conseil désirent se rencontrer pour discuter de la demande de dérogation mineure du 340 rang Kempt et la décision sera rendue lors de la prochaine séance du conseil.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 190 RANG DE LA GARE**

2013-04-2683

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 25 mars 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant à autoriser et rendre conforme l'implantation de la maison et du garage situés au 190 rang de la Gare;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'implantation n'était pas juste au niveau des mesures;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU**

D'accorder la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

### **RADIATION DES CHÈQUES NUMÉRO 4333 ET 5140**

2013-04-2684

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que les deux chèques suivants, n'ayant jamais été encaissés et n'ayant jamais été réclamés, soient radiés :

- Chèque no. 4333, daté du 6 octobre 2008 d'un montant de 173.58\$;
- Chèque no. 5140, daté du 1<sup>er</sup> mars 2010 d'un montant de 55.69\$.

ADOPTÉE

### **BROCHURE TOURISTIQUE BROME-MISSISQUOI – 2013**

2013-04-2685

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accepte de participer à l'édition 2013 de la brochure Brome-Missisquoi. L'attrait annoncé pour la municipalité est le Musée École.

Le coût est de 150\$ et est organisé par le CLD Brome-Missisquoi. Cette brochure sera publiée en 75 000 copies.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

#### **FIN DU MANDAT NORMAND BONNEAU**

2013-04-2686

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que suite à la confirmation écrite de madame Yolande Monty Bonneau de l'incapacité de monsieur Normand Bonneau de siéger au conseil, le siège no. 6 sera vacant jusqu'aux élections qui auront lieu le 3 novembre 2013.

ADOPTÉE

#### **ANNOTATION**

Quelqu'un a demandé si la municipalité devait aller en élection étant donné qu'il y a deux sièges vacants. Le maire a répondu que 12 mois avant les élections générales, nous ne devons pas aller en élections. M. Roch Vaillancourt fait mention qu'il pense que c'est à la discrétion de la municipalité, il fera des vérifications et en fera part lors de la prochaine séance.

#### **DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

#### **MONTANTS REÇUS**

2013-04-2687

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	260.00\$
Amendes bibliothèque	40.00\$
Subvention entretien hiver (MTQ)	5 067.35\$

**TOTAL** **5 367.35\$**

ADOPTÉE

#### **COMPTES À PAYER**

2013-04-2688

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	6953	MARS TOTAL :	124.80 124.80
AST GROUPE	6954	466683 TOTAL :	71.86 71.86
BELL MOBILITE INC	6955	MARS 2013 MARS 2013 TOTAL :	5.75 33.01 38.76
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6956	PER 6 - 2013 TOTAL :	100.00 100.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	6957	MARS 2013 TOTAL :	720.54 720.54
HYDRO QUEBEC	6958	64690087192 5 TOTAL :	385.96 385.96
PAPINEAU CÉLINE	6959	PER 6 - 2013 TOTAL :	859.28 859.28
ST-GERMAIN CHANTAL	6960	PER 6 - 2013 TOTAL :	1 169.49 1 169.49
VERVILLE,JEAN	6961	PER 6 - 2013 TOTAL :	509.83 509.83
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	6963	27 MARS TOTAL :	198.60 198.60
ANNULÉ	6964		
ANNULÉ	6965		
BRICAULT ETHIER, MURIELLE	6966	PER 7 - 2013 TOTAL :	100.00 100.00
DEPANNEUR NEW FARNHAM	6967	A3103024 A3119933 A3133097 TOTAL :	112.65 114.11 139.39 366.15
GESTIM INC.	6968	1290 TOTAL :	2 221.14 2 221.14
RONA LÉVESQUE	6969	5788189-4 TOTAL :	35.11 35.11
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	6970	1215983 TOTAL :	31.62 31.62
LAREAU & FILS	6971	135 TOTAL :	15 505.21 15 505.21
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	6972	16738	191.68

		16789	39.80
		TOTAL :	231.48
LIBRAIRIE MODERNE	6973	979875	113.19
		980636	323.72
		981552	123.59
		984932	504.23
		TOTAL :	1 064.73
NORBERT ROY EBENISTE INC.	6974	3636	2 897.37
		TOTAL :	2 897.37
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	6975	011860	273.22
		TOTAL :	273.22
PETROLES DUPONT, LES	6977	059351	2 094.76
		TOTAL :	2 094.76
QUEBEC LOISIRS	6978	MARS 2013	24.89
		TOTAL :	24.89
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	6979	FAC0792977	8 795.59
		TOTAL :	8 795.59
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6980	MARS 2013	1 091.30
		TOTAL :	1 091.30
RECUPERATION 2000 INC	6981	022522	1 321.80
		TOTAL :	1 321.80
REGIE INTERMUNICIPALE	6982	MARS 2013	1 218.36
		TOTAL :	1 218.36
RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLE ET VILLAGES	6983	MARS	44.00
		TOTAL :	44.00
REVENU QUEBEC	6984	MARS 2013	5 933.15
		TOTAL :	5 933.15
SANI ECO	6985	A09867	322.83
		AVRIL 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 234.03
ST-GERMAIN, CHANTAL	6986	PER 7 – 2013	1169.49
		TOTAL :	1169.49
TECHNO-CONTROLE 2000 INC	6987	42721	155.22
		TOTAL :	155.22
VIDÉOTRON	6989	AVRIL 2013	189.19
		TOTAL :	189.19
BRICAULT,SONIA	6990	037	123.08
		TOTAL :	123.08
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6991	036	53.97
		TOTAL :	53.97
BRICAULT ETHIER, MURIELLE			



TOTAUX 44 CHÈQUES

55 639.23

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

### CORRESPONDANCES

#### **ÉTAT GÉNÉRAUX DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA – CAMPAGNE D'APPUI POPULAIRE**

2013-04-2689

**Considérant** que les efforts d'assainissement des 35 dernières années ont permis certaines améliorations de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la Yamaska;

**Considérant** que la rivière demeure, toutefois, l'affluent le plus pollué du Saint-Laurent et que la capacité de son bassin versant à soutenir la biodiversité et des écosystèmes aquatiques en santé est compromise;

**Considérant** qu'il est urgent de restaurer la Yamaska et ses affluents;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :**

De faire paraître de la publicité dans le journal municipal, sur le site Internet de la municipalité et d'inviter la population à signer le document intitulé « Campagne d'appui populaire » disponible sur le site Internet [urgenceyamaska.net](http://urgenceyamaska.net);

De demander à la population de Sainte-Sabine d'appuyer leurs élus municipaux dans leur participation à cette démarche visant à trouver des solutions concrètes;

De demander aux gouvernements et organismes de renforcer le financement dédié à la gestion durable de l'eau, puisque la qualité de vie des citoyens et de leurs enfants en dépend.

ADOPTÉE

Dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme daté du 25 mars 2013, il est mentionné que les membres de ce comité ont discuté à savoir s'ils pourraient avoir accès à un budget discrétionnaire pour les dépenses reliées à leurs fonctions. M. Roch Vaillancourt fait part que les membres de ce comité vont évaluer pendant les prochains mois quel pourrait être le montant relié à leurs dépenses.

Monsieur Roch Vaillancourt, siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant des membres du conseil, demande si la municipalité pourrait défrayer le coût d'adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme pour le Comité consultatif d'urbanisme. Il a été décidé que la directrice générale, secrétaire-trésorière, s'informerait du tarif d'adhésion et transmettrait l'information lors de la prochaine séance.

Il a été mentionné que personne n'a manifesté intérêt pour l'achat du métier à tisser.

### **DIVERS**

M. François Mailloux mentionne que suite à la résolution numéro 2013-02-2657 il faudrait que soit vérifié les autres chemins et rues afin de s'assurer qu'il n'y en n'a pas d'autres qui devraient être refaits. Le maire a répondu qu'il rencontrerait les membres du conseil pour vérifier ce point.

M. Guy Sévigny, demande que soit demandé dans le prochain communiqué des curriculum vitae pour l'emploi d'été comme guide au musée pour la saison estivale 2013.

M. Roch Vaillancourt demande où en est rendu le dossier concernant l'acquisition des lots afin d'effectuer une traverse piétonnière. Il lui a été répondu que suite à la résolution numéro 2013-03-2675 les documents ont été transmis au notaire et que nous devons attendre pour poursuivre les procédures.

M. Roch Vaillancourt demande où en est rendu le dossier concernant la canalisation des fossés dans les Domaines. Le maire lui a répondu que Me Élane Francis, avocate, étudie le dossier. Lorsque Me Francis rendra sa réponse, une rencontre aura lieu pour les membres du conseil.

M. Roch Vaillancourt demande où en est rendu le dossier de la réduction de vitesse sur la Route 235. La directrice générale, secrétaire-trésorière, a répondu qu'un technicien du Ministère des transports a mentionné que le changement sera effectué au début d'avril et que pour le tronçon de la Ville de Farnham de 90 km/h qui se retrouverait entre 2 zones de 70 km/h, qu'elle attendait toujours le retour d'appel du technicien.

M. Roch Vaillancourt demande un suivi concernant la mention de la séance précédente pour la collecte des ordures. Il lui a été répondu que la responsable de la compagnie Sani-Éco avait été avisée et qu'elle devait effectuer un suivi avec son camionneur.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-04-2690

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h59.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
6 MAI  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le sixième jour de mai deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 2 avril 2013
- 5 Fauchage des herbes hautes – 2013
- 6 Rapports financiers comparatifs
- 7 Période de questions
- 8 Règlement concernant un programme de subvention pour promouvoir l'aménagement de fossés drainants avec conduite perforée à des fins de réhabilitation environnementale – avis de motion
- 9 Règlement amendant le règlement no. 2011-07-326 Règlement relatif aux ponts d'entrées et fossés – avis de motion
- 10 Demande de dérogation mineure – 340 rang Kempt
- 11 Dossiers prioritaires
- 12 Travaux de voirie – Pavage et resurfaçage
- 13 Suivi de la demande de creusage de la branche 14 du Ruisseau Noir
- 14 Suivi de la demande de creusage du fossé de chemin – 11<sup>e</sup> Rang
- 15 Demande de nettoyage de la branche 1 du cours d'eau Campbell
- 16 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 17 Montants reçus
- 18 Comptes à payer
- 19 Correspondance
- 20 Correspondance du maire
- 21 Divers :
- 22 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-05-2691

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2013**

2013-05-2692

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 2 avril 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **Contrat - Fauchage des herbes hautes - 2013**

2013-05-2693

**IL EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :**

Que suite aux appels de propositions pour le fauchage des herbes hautes, le contrat pour 2013 est donné à Dénéigement Manu qui a soumis la plus basse proposition conforme au montant de 2 584\$ plus taxes.

Les propositions soumises sont les suivantes :

Dénéigement Manu	2 584\$ plus taxes
André Parie inc.	3 024\$ plus taxes
Gérald Duval	3 170\$ plus taxes

ADOPTÉE

DÉPÔT

### **RAPPORTS FINANCIERS COMPARATIFS**

Dépôt par la directrice générale de **l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant au 31 mars 2013 à ceux de la même période de l'année précédente.**

Dépôt par la directrice générale de **l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés pour l'exercice courant (au 31 mars 2013), à ceux prévus au budget.**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Yvon Lafleur demande si la pépinière de Farnham qui est maintenant fermée avait un lien avec la MRC Brome-Missisquoi. Il lui a été répondu que non, car la pépinière de la MRC Brome-Missisquoi est située au Lac-Brome.

M. Yvon Lafleur mentionne que des automobilistes se stationnent sur la piste cyclable située sur la rue André Nord. Il lui a été répondu que l'inspecteur en voirie ira aviser les personnes concernées chez Cuisines Action.

M. Yvon Lafleur mentionne le fait que n'ayant qu'une seule période de questions il n'est pas possible de poser des questions sur les sujets qui sont traités après la période de questions. Le maire lui a répondu qu'il ajoutera une deuxième période de questions.

M. Yvon Lafleur mentionne qu'après vérification il s'avère que la Municipalité pouvait, à son choix, aller en élections ou non suite aux départs de messieurs Robert Michaud et Normand Bonneau. Le maire lui a répondu qu'il avait été avisé de ce fait et qu'il avait toujours pensé que 12 mois avant les élections générales qu'il ne devait pas aller en élections.

M. Luc Chevalier mentionne qu'il croit que le garage situé au 215 rue André Nord ne serait pas conforme. Il lui a été répondu que l'inspecteur en bâtiments en serait avisé pour effectuer le suivi.

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **Guy Sévigny** pour la préparation d'un règlement **concernant un programme de subvention pour promouvoir l'aménagement de fossés drainants avec conduite perforée à des fins de réhabilitation environnementale.**

**ANNOTATION**

Les conseillers demandent à rencontrer M. Simon Lajeunesse de la MRC Brome-Missisquoi concernant le point précédent.

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **Gilbert Roussel** pour la préparation d'un règlement **amendant le règlement no. 2011-07-326 Règlement relatif aux ponts d'entrées et fossés.**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 340 RANG KEMPT**

2013-05-2694

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 25 mars 2013.

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure au 340 rang Kempt concerne la transformation de la résidence actuelle en garage, dont la marge de recul est de 5.8 mètres lorsque le règlement permet une marge recul avant pour un garage isolé de 15 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la distance permise dans le règlement et la distance actuelle ont un écart important de 9.2 mètres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la dérogation mineure demandée;

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU**

De refuser la dérogation mineure demandée.

D'informer le propriétaire que lorsqu'il déposera sa demande de permis, les membres du conseil sont d'avis de lui donner un délai d'un an, suivant la construction de la nouvelle résidence, pour soit construire un nouveau garage ou déménager la maison actuel (qui serait transformé en garage) et ce, en respectant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**DOSSIERS PRIORITAIRES**

2013-05-2695

**IL EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :**

Que les priorités pour les travaux de voirie en 2013 sont :

- ° Rang de l'Église, rue Laflamme, rue Robert, rue Guérin, rue Phoenix, resurfaçage 35 000\$
- ° 5<sup>e</sup> Rang, travaux de revêtement bitumineux 145 000\$

ADOPTÉE

### **TRAVAUX DE VOIRIE- PAVAGE RESURFAÇAGE**

2013-05-2696

**ATTENDU QUE** dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013 et suite à l'acceptation par le ministère, pour une partie des travaux faisant parties de l'appel d'offres à venir;

**PROPOSÉ PAR François Mailloux  
 APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
 ET RÉSOLU :**

**Que** la municipalité procède à un appel d'offres pour le resurfaçage de la rue Pierre, rue Sophie, rue des Pins, rue Fortier, rue Principale, rue Doyon, rang Houde, rang Campbell, rang Audette et revêtement bitumineux de la rue Samuel, rue Sébastien, rue André Nord;

**Que** l'appel d'offres soit fait via le site du SÉAO;

**Que** Chantal St-Germain, directrice générale, soit la personne nommée pour l'information aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

### **NETTOYAGE DE LA BRANCHE 14 DU RUISSEAU NOIR**

2013-05-2697

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
 APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
 ET RÉSOLU :**

Que suite à la demande de nettoyage de la branche 14 du Ruisseau Noir situé sur les lots 4 376 999, 4 377 492 et 4 376 714 du Cadastre du Québec par monsieur Claude Rainville, l'inspecteur est d'avis que des travaux d'entretien semblent nécessaires.

Que la municipalité envoie la demande de travaux d'entretien à la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000\$.

Que la répartition des coûts soit répartie à l'ensemble des contribuables.

ADOPTÉE

2013-05-2698

### **SUIVI DE LA DEMANDE DE CREUSAGE DU FOSSÉ DE CHEMIN - 11<sup>e</sup> RANG**

**PROPOSÉ PAR François Mailloux  
 APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
 ET RÉSOLU :**

Que M. Alain Arcand de Maraîchers Arcand soit autorisé à procéder au creusage du fossé de chemin du 11<sup>e</sup> Rang sur une distance d'environ 609 mètres.

Après approbation des travaux par l'inspecteur en voirie, un montant de 3\$ du mètre lui sera remboursé.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire trésorière adjointe, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

#### **DEMANDE NETTOYAGE BRANCHE 1 COURS D'EAU CAMPBELL**

2013-05-2699

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :**

Que suite à la demande de nettoyage de la branche 1 du Cours d'eau Campbell situé sur le lot 4 376 701 du Cadastre du Québec par monsieur Max Ruckstuhl, l'inspecteur est d'avis que des travaux d'entretien semblent nécessaires.

Que la municipalité envoie la demande de travaux d'entretien à la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000\$.

Que la répartition des coûts soit répartie à l'ensemble des contribuables.

ADOPTÉE

#### **RAPPORT DE DÉPENSES**

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

#### **MONTANTS REÇUS**

2013-05-2700

**PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :**

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	260.00\$
Location de salle	240.00\$
Subvention député (Musée École)	1 000.00\$
Compensation collecte sélective	21 422.22\$

**TOTAL** **22 922.22\$**

ADOPTÉE

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION**

M. Yvon Lafleur demande s'il est possible lors de travaux d'asphaltage, d'asphalter les bords d'entrées. Il lui a été répondu que ce n'est pas la politique de la municipalité.

M. Sylvain Thibodeau fait mention que le chien de M. Adrien Lamarche a mordu un membre de sa famille et il aimerait savoir quelle action la municipalité entreprendra. Les membres du conseil lui ont demandé d'effectuer une plainte à la Sûreté du Québec et que suite à cette plainte, la municipalité appuiera ladite plainte.

## COMPTES À PAYER

2013-05-2701

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	6992	1289168	8.76
		TOTAL :	8.76
CSST	6993	AJUST.2013	219.69
		TOTAL :	219.69
HYDRO QUEBEC	6994	611801008150	434.41
		TOTAL :	434.41
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	6995	AVRIL 2013	720.54
		TOTAL :	720.54
ADMQ	6996	CONGRÈS 2013	528.89
		TOTAL :	528.89
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	6997	PER 8 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
HYDRO QUEBEC	6998	625300931339	52.67
		625300931340	649.62
		TOTAL :	702.29
HYDRO-QUÉBEC - OBTENTION REVENUS AUTRES	6999	460057	165.56
		TOTAL :	165.56
ST-GERMAIN CHANTAL	7001	PER 8 - 2013	1 169.49
		TOTAL :	1 169.49
AST GROUPE	7003	477720	71.86
		TOTAL :	71.86
BELL MOBILITE INC	7004	AVRIL 2013	5.98
		AVRIL 2013	33.58
		TOTAL :	39.56
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7005	PER 9 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7008	PER 9 - 2013	1 169.49
		TOTAL :	1 169.49
VIDÉOTRON	7010	MAI 2013	191.45
		TOTAL :	191.45
MAILLOUX FRANÇOIS	7011	MAI 2013	2 024.87
		TOTAL :	2 024.87



PHOENIX, LAURENT	7013	MAI 2013	5 873.77
		TOTAL :	5 873.77
ROUSSEL,GILBERT	7014	MAI 2013	2 024.87
		TOTAL :	2 024.87
SEVIGNY, GUY	7015	MAI 2013	2 024.87
		TOTAL :	2 024.87
VAILLANCOURT ROCH	7016	MAI 2013	2 024.87
		TOTAL :	2 024.87
BONNEAU,NORMAND	7017	MAI 2013	1 375.80
		TOTAL :	1 375.80
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7018	040	23.31
		041	150.00
		TOTAL :	173.31
BRICAULT,SONIA	7019	039	111.41
		TOTAL :	111.41
DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE	7021	31891	42.54
		TOTAL :	42.54
F. CHOQUETTE ET FILS	7022	27267	48.75
		TOTAL :	48.75
FLEURISTE FARNHAM	7023	38626	68.98
		38670	68.98
		TOTAL :	137.96
FLEURS PLANTES JARDINS	7024	MAI 2013	17.19
		TOTAL :	17.19
GESTIM INC.	7025	1321	1 132.89
		TOTAL :	1 132.89
RONA LÉVESQUE	7026	5831106-3	252.34
		5831972-4	9.76
		TOTAL :	262.10
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7027	1219168	31.62
		1222315	31.62
		TOTAL :	63.24
LAREAU & FILS	7028	MAI 2013	15 505.21
		TOTAL :	15 505.21
LETRACOM GRANBY INC.	7029	13788	1 979.87
		TOTAL :	1 979.87
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7030	16840	157.19
		TOTAL :	157.19
LIBRAIRIE MODERNE	7031	986570	471.03
		988995	143.48
		TOTAL :	614.51

MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7032	AF003792	238.92
		TOTAL :	238.92
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7033	MAI 2013	764.58
		TOTAL :	764.58
PAPETERIE LALIBERTE	7034	640813	105.91
		TOTAL :	105.91
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7035	11985	82.50
		012011	181.42
		012046	167.57
		012081	77.26
		012118	58.91
		TOTAL :	567.66
CHANTAL ST-GERMAIN (PETITE CAISSE)	7037	MAI 2013	174.45
		TOTAL :	174.45
RECUPERATION 2000 INC	7038	22671	1 347.65
		TOTAL :	1 347.65
REGIE INTERMUNICIPALE	7039	AVRIL 2013	1 394.93
		TOTAL :	1 394.93
SANI ECO	7040	A10405	321.97
		MAI 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 233.17
SENCOM INFORMATIQUE INC	7041	5384	51.74
		TOTAL :	51.74
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7042	19715	158.75
		TOTAL :	158.75
TECHMIX	7043	096745	124.72
		TOTAL :	124.72
VILLE DE FARNHAM	7044	3FD66	587.64
		TOTAL :	587.64
COMITE PRO-PISTE FARNHAM/GRANBY INC.	7045	QUOTE-PART 2013	674.63
		TOTAL :	674.63

**TOTAUX**

**66 CHÈQUES 55 041.36**

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

## **CORRESPONDANCES**

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

M. Roch Vaillancourt considère que le coût d'adhésion en tant qu'organisme public à l'Association québécoise d'urbanisme pour le Comité consultatif d'urbanisme est dispendieux. Il discutera avec les membres du Comité consultatif d'urbanisme à savoir s'il y aurait possibilité d'adhésion individuelle d'un seul membre de ce comité.

### **SPA DES CANTONS**

M. Carl Girard, directeur de la SPA des Cantons a fait parvenir une offre de services à la municipalité. Les membres du conseil sont d'avis de ne pas donner suite à son offre de services.

2013-05-2702

### **RELAIS POUR LA VIE**

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Sabine effectue un don au montant de 250\$ à la Société Canadienne du cancer, dans le cadre du Relais pour la vie de Farnham. L'activité à lieu le vendredi 24 mai 2013.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

2013-05-2703

### **FOYER FARNHAM**

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Qu'un don au montant de 250\$ soit remis à la Fondation Foyers Farnham.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **DIVERS**

2013-05-2704

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Qu'une lettre de remerciements ainsi qu'une plaque commémorative soient remises à M. Normand Bonneau pour son dévouement au sein de la municipalité à titre de conseiller de 1984 à 2013.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

M. Roch Vaillancourt dépose en séance des photos de fossés situés sur des rues dans les Domaines en mentionnant que l'écoulement des eaux ne s'effectue pas correctement. Le maire a demandé à l'inspecteur en voirie d'effectuer les travaux de nettoyage d'un ponceau sur la rue Doyon.

M. Roch Vaillancourt demande s'il existe un programme de dédommagement quelconque pour le problème d'érosion sur les berges du Ruisseau Morpions étant donné que ce ruisseau a été redressé. Il lui a été répondu qu'il existe le programme Prime Vert par le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

M. Roch Vaillancourt aimerait connaître la raison pour laquelle le programme de crédit de taxes ne s'applique pas sur l'ensemble du territoire. Il lui a été répondu que n'ayant pas la réponse des recherches seraient effectuées.

M. Sylvain Thibodeau demande s'il est obligé de céder un droit de passage pour un terrain enclavé. Il lui a été répondu de se référer au Code civil.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-05-2705

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 21h15.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
3 JUIN  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le troisième jour de juin deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 6 mai 2013
- 5 Embauche guide au Musée École – 2013
- 6 1<sup>re</sup> période de questions  
Règlement concernant un programme de subvention pour promouvoir l'aménagement de fossés drainants avec conduite perforée à des fins de réhabilitation environnementale - adoption
- 7 Règlement amendant le règlement no. 2011-07-326 Règlement relatif aux ponts d'entrées et fossés – adoption
- 8 Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin de modifier les dispositions relatives aux ventes de garage – avis de motion
- 9 Contrat entretien d'hiver avec le MTQ – Rang de la Gare
- 10 Frais pour effets bancaire retournés
- 11 Entente – Utilisation de réservoirs d'eau – Armoires Cuisines Action
- 12 Bail – Club des personnes handicapées de Farnham et Région
- 13 Demande de dérogation mineure – 115, rue Fortier
- 14 Panneau indicateur – Deck Hockey Farnham
- 15 Location toilette sèche pour la piste cyclable et nettoyage de la toilette au Musée
- 16 Renouvellement de l'adhésion et nomination d'un délégué OBVBM
- 17 Demande de creusage de fossé de chemin – Rang Audette
- 18 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 19 Montants reçus
- 20 Comptes à payer
- 21 Correspondance
- 22 Correspondance du maire
- 23 Divers :
- 24 2<sup>e</sup> période de questions
- 25 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-06-2706

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2013**

2013-06-2707

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 6 mai 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **EMBAUCHE GUIDE AU MUSÉE ÉCOLE – 2013**

2013-06-2708

EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'embauche de Jennifer Leroux pour le poste de guide au Musée École pour 2013 aux conditions énumérées dans le dossier d'embauche.

ADOPTÉE

### **1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

2013-06-2709

**RÈGLEMENT NO 2013-05-354  
RÈGLEMENT CONCERNANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR  
PROMOUVOIR L'AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS DRAINANTS AVEC CONDUITE  
PERFORÉE À DES FINS DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU qu'un programme de réhabilitation de l'environnement a été préparé afin d'améliorer le régime d'écoulement des eaux pluviales dans certains secteurs de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité souhaite promouvoir l'aménagement de fossés drainants avec conduites perforées dans ces secteurs en accordant une aide financière aux propriétaires intéressés à la réalisation de ces travaux devant leur propriété;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 6 mai 2013 par Guy Sévigny ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny**

**APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement numéro 2013-05-354

Le conseil municipal DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

1. Le conseil adopte un programme de réhabilitation de l'environnement visant à améliorer le régime d'écoulement des eaux dans certains secteurs de la Municipalité (ci-après appelé « le Programme »).

Ce Programme est joint au présent règlement en annexe I pour en faire partie intégrante.

**AIDE FINANCIERE**

2. Le conseil souhaite promouvoir la réalisation de ce Programme en accordant une aide financière aux propriétaires intéressés à la réalisation, en façade de leur propriété, des travaux d'aménagement qui y sont prévus.

À cette fin, tout propriétaire éligible est autorisé à exécuter les travaux dans l'emprise de la rue, conformément aux dispositions et selon les modalités prévues dans le *Règlement no 2011-07-326 relatif aux ponts d'entrées et fossés*. Un certificat d'autorisation émis en vertu du présent règlement tient lieu de permis en vertu du Règlement no 2011-07-326.

**MODALITÉS DU PROGRAMME**

**IMMEUBLES ADMISSIBLES**

3. Tout immeuble ayant une construction et ayant front sur l'une des rues suivantes rend le propriétaire admissible à l'aide financière en vertu du présent règlement :

- rue André Nord,
- rue André Sud,
- rue Denise,
- rue Sophie,
- rue Sébastien,
- rue Samuel,
- rue Pierre,
- rue Wilfrid,
- rue Martin.

**TRAVAUX ADMISSIBLES**

4. Pour être admissibles, les travaux doivent être exécutés en respectant les conditions suivantes :

- 1) Un certificat d'autorisation doit être délivré préalablement à la réalisation des travaux ;
- 2) Les travaux doivent être exécutés conformément aux plans décrits dans le Programme et dans le certificat d'autorisation, sous la surveillance de l'inspecteur en voirie. L'inspecteur doit être avisé de la date du début des travaux au moins 48 heures à l'avance pendant les heures d'ouvertures du bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00;

3) Les travaux doivent être complétés au plus tard le 30 novembre de l'année au cours de laquelle le certificat d'autorisation a été accordé ;

4) Les travaux doivent être exécutés en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

#### CALCUL DE LA SUBVENTION

5. La Municipalité accorde au propriétaire qui rencontre toutes les conditions d'admissibilité prévues au présent règlement, une subvention dont le montant est établi au mètre linéaire selon la dimension requise des tuyaux qui sont déterminés aux plans du Programme. La subvention est accordée pour une somme correspondant au coût réel, jusqu'à concurrence d'un montant maximal établi comme suit :

- tuyaux de 300 mm : 57.00\$ du mètre linéaire;
- tuyaux de 375 mm : 65.00\$ du mètre linéaire;
- tuyaux de 450 mm : 73.00\$ du mètre linéaire;
- tuyaux de 600 mm : 97.00\$ du mètre linéaire;
- tuyaux de 750 mm : 126.00\$ du mètre linéaire.

Le coût réel inclut le coût de l'équipement, des matériaux et de la main-d'œuvre.

#### PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

6. Le propriétaire qui désire se prévaloir des dispositions du présent règlement doit en faire la demande sur le formulaire fourni par la municipalité à cette fin, dont copie est jointe au présent règlement en annexe II.

7. Les subventions sont accordées aux propriétaires par ordre de priorité en considération de la date à laquelle une demande de subvention est dûment complétée.

Aucune demande de subvention ne peut être acceptée lorsque les fonds prévus à l'article 12 du présent règlement sont épuisés. Une demande refusée faute de fonds sera traitée en priorité selon la date à laquelle elle aura été complétée advenant toute nouvelle disponibilité du Fonds décrété aux fins du présent règlement.

8. Lorsque toutes les conditions prévues au présent règlement sont respectées, un certificat d'autorisation est émis par l'inspecteur en voirie, faisant état des conditions et modalités de réalisation des travaux.

Le directeur général y indique l'acceptation de la demande de subvention, en établissant un estimé et réserve ce montant à même le fonds constitué.

À défaut par le propriétaire d'exécuter les travaux conformément à ces conditions et modalités, la réserve de subvention est annulée.

9. Lorsque tous les travaux sont terminés, le propriétaire qui désire obtenir le versement de la subvention doit en présenter la demande au plus tard dans les 30 jours suivant la fin des travaux sur le formulaire prévu à cette fin dont copie est jointe au présent règlement en annexe III.

Ce formulaire devra être signé par l'inspecteur en voirie afin d'attester que les travaux ont été exécutés sous sa surveillance selon les modalités du présent règlement.

Le propriétaire doit y joindre un état de compte avec les pièces justificatives identifiant l'entrepreneur, chacun des sous-traitants et des fournisseurs de matériaux et de main-d'œuvre. Les pièces produites doivent aussi indiquer la nature des travaux exécutés et le coût des matériaux et de la main-d'œuvre fournie. Tout document produit doit être dûment daté et identifié.



À défaut par le propriétaire de produire le formulaire et les pièces devant l'accompagner dans le délai prescrit, la réserve de subvention est annulée.

10. Le montant de la subvention admissible est transmis par le directeur général dans les trente (30) jours suivant la production d'une demande de versement de subvention conforme.

#### RENSEIGNEMENT FAUX, INEXACT OU INCOMPLET

11. Un propriétaire qui fournit des renseignements rendant fausse, inexacte ou incomplète une demande en vertu du présent règlement perd le bénéfice de la subvention et doit rembourser à la Municipalité tout montant qui lui a été versé.

#### DISPOSITIONS DIVERSES

12. Le fonds constitué pour l'octroi de subventions en application du présent règlement est de 150 000\$.

#### DISPOSITIONS FINALES

13. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2013.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

#### ADOPTÉE

2013-06-2710

**RÈGLEMENT NO 2013-05-355  
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2011-07-326 RÈGLEMENT  
RELATIF AUX PONTS D'ENTRÉES ET FOSSÉS**

**ATTENDU qu'**un programme de réhabilitation de l'environnement a été préparé afin d'améliorer le régime d'écoulement des eaux pluviales dans certains secteurs de la Municipalité;

**ATTENDU que** la Municipalité souhaite modifier le Règlement no 2011-07-326 Règlement relatif aux ponts d'entrées et fossés afin de tenir compte de ce Programme ;

**ATTENDU qu'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 6 mai 2013 par Gilbert Roussel ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel**

**APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt**

#### **ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement numéro 2013-05-355

Que le conseil municipal DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

14. L'article 2.2 du Règlement no 2011-07-326 est remplacé par le suivant :

2.2 «Les travaux d'aménagement de fossés peuvent être exécutés soit par la Municipalité, à la charge du propriétaire riverain, soit par le propriétaire

riverain s'il les exécute en conformité avec le Programme de réhabilitation environnementale décrété par le Règlement no 2013-05-354.»

15. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2013.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

#### **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **François Mailloux** pour modifier le règlement 2011-07-291 **règlement intitulé zonage, afin de modifier les dispositions relatives aux ventes de garage.**

#### **CONTRAT ENTRETIEN D'HIVER AVEC MTQ – RANG DE LA GARE**

2013-06-2711

EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que la directrice générale, madame Chantal St-Germain, soit autorisée à signer les documents nécessaires au contrat d'entretien d'hiver avec le Ministère des transports du Québec pour le Rang de la Gare.

La durée de la saison contractuelle s'étend du 25 octobre 2013 au 10 avril 2014. Le contrat est pour une durée d'un (1) an avec clause de renouvellement pour les deux (2) années subséquentes et dont le montant a été fixé à 12 686.06\$

ADOPTÉE

#### **FRAIS POUR EFFETS BANCAIRES RETOURNÉS**

2013-06-2712

EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que des frais de 30.00\$ soient imposés pour tout chèque retourné avec la mention « Insuffisance de fonds ».

ADOPTÉE

#### **ENTENTE - UTILISATION DE RÉSERVOIRS D'EAU – ARMOIRES CUISINES ACTION**

2013-06-2713

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix, et la directrice générale, madame Chantal St-Germain, soient autorisés à signer une entente entre la municipalité et Armoires Cuisines Action concernant l'utilisation de réservoirs d'eau.

ADOPTÉE

### **BAIL – CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉS DE FARNHAM ET RÉGION**

2013-06-2714

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix, et la directrice générale, madame Chantal St-Germain, soient autorisés à signer le bail à intervenir entre la municipalité de Sainte-Sabine et le Club des handicapés de Farnham et régions.

Le bail est d'une durée de 5 ans et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2014. Le montant du loyer est de 280\$ par mois pour la première année et augmentera de 10\$ par mois à chaque année.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 115 RUE FORTIER**

2013-06-2715

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 24 mai 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment commercial qui aura comme conséquence l'empiétement dans la marge de recul latéral;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement projeté du bâtiment sera situé à 1 mètre de la ligne de propriété;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU**

D'accorder la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

2013-06-2716

### **PANNEAU INDICATEUR – SURFACE DE DECK HOCKEY FARNHAM**

EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU

Que la municipalité accepte la demande de contribution financière de 5 000\$ demandée par la Ville de Farnham concernant un panneau indicateur pour la surface de Dek Hockey qui portera le nom de « Dek Hockey Robert-Michaud ».

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

2013-06-2717

**LOCATION DE TOILETTE SÈCHE POUR LA PISTE CYCLABLE  
ET NETTOYAGE DE LA TOILETTE AU MUSÉE**

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Sainte-Sabine loue une toilette sèche pour la piste cyclable (Rang de la Gare). De plus la vidange de la toilette du Musée sera effectuée au besoin.

Le fournisseur est Toilettes portatives Sanibert.

ADOPTÉE

2013-06-2718

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ OBVBM**

EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU

Que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM).

Que monsieur Guy Sévigny conseiller soit le délégué pour la municipalité, ainsi que le maire, monsieur Laurent Phoenix.

ADOPTÉE

**DEMANDE DE CREUSAGE DE FOSSÉ DE CHEMIN – RANG AUDETTE**

2013-06-2719

EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU

Que suite à la demande de nettoyage du fossé situé sur le rang Audette par M. Jean-Marc Lagüe que la municipalité procède au nettoyage dudit fossé sur une longueur d'environ 100 mètres.

ADOPTÉE

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

**MONTANTS REÇUS**

2013-06-2720

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	260.00\$
Location de salle	40.00\$
Amendes bibliothèque	30.00\$
Amendes cours municipale	2 725.40\$
Subvention entretien de chemins d'Hiver MTQ	2 973.30\$
Crédit MAPAQ	268 805.17\$

**TOTAL**

**274 833.87\$**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2013-06-2721

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
BELL MOBILITE INC	7046	MAI 2013	17.25
		MAI/2013	33.12
		TOTAL :	50.37
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7047	PER 10 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7048	MAI 2013	720.54
		TOTAL :	720.54
HYDRO QUEBEC	7049	628001154453	434.26
		TOTAL :	434.26
ST-GERMAIN CHANTAL	7050	FORMATION	105.92
		TOTAL :	105.92
ST-GERMAIN CHANTAL	7051	PER 10 - 2013	1 169.49
		TOTAL :	1 169.49
FONDATION FOYERS FARNHAM	7053	DON 2013	250.00
		TOTAL :	250.00
MRC BROME MISSISQUOI	7054	COUR D'EAU	2 000.00
		COURS D'EAU	2 000.00
		TOTAL :	4 000.00
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	7055	DON 2013	250.00
		TOTAL :	250.00
AST GROUPE	7056	487291	71.86
		TOTAL :	71.86
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7057	PER 11 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7059	PER 11 - 2013	1 169.49
		R-370231	202.50
		TOTAL :	1 371.99
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7061	27 MAI 2013	177.05
		TOTAL :	177.05
VIDÉOTRON	7062	JUIN 2013	189.19
		TOTAL :	189.19

BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7063	44	62.04
		TOTAL :	62.04
BRICAULT,SONIA	7064	043	27.97
		TOTAL :	27.97
DEPANNEUR NEW FARNHAM	7065	A3147054	139.84
		A3171659	187.99
		A3189607	181.13
		TOTAL :	508.96
EXCAVATION F. LANOUE INC.	7066	03824	359.30
		TOTAL :	359.30
F. CHOQUETTE ET FILS	7067	27565	104.40
		28041	5.15
		TOTAL :	109.55
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	7068	073379	11.89
		TOTAL :	11.89
GESTIM INC.	7069	1357	3 133.53
		TOTAL :	3 133.53
J.A BEAUDOIN CONSTRUCTION LIMITEE	7070	020312	1 164.13
		TOTAL :	1 164.13
RONA LÉVESQUE	7071	5883991-3	35.99
		5920622-4	11.30
		TOTAL :	47.29
LIBRAIRIE MODERNE	7072	991761	372.80
		991763	220.00
		992528	111.98
		994471	477.42
		TOTAL :	1 182.20
LUC LAGUE & FILS INC	7073	32730	632.36
		TOTAL :	632.36
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7074	AF 004099	279.85
		TOTAL :	279.85
MINISTRE DES FINANCES	7075	95648	62 925.00
		TOTAL :	62 925.00
MRC BROME MISSISQUOI	7076	CRF1300024	31 570.00
		TOTAL :	31 570.00
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7077	JUIN 2013	765.54
		TOTAL :	765.54
NACELLES BENJAMIN ENR.	7078	0604	790.44
		TOTAL :	790.44
NEMO INC.	7079	04441	16 958.81
		TOTAL :	16 958.81
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7080	12593	118.00
		012432	307.27

		TOTAL :	425.27
RECUPERATION 2000 INC	7081	022878	1 347.65
		TOTAL :	1 347.65
SANI ECO	7082	A10992	364.20
		JUIN	1 911.20
		TOTAL :	2 275.40
GROUPE DESLANDES FORTIN	7083	15322-PO	369.94
		TOTAL :	369.94
VILLE DE COWANSVILLE	7084	95	517.39
		121	653.06
		TOTAL :	1 170.45
VILLE DE FARNHAM	7085	3FD000081	39 760.00
		TOTAL :	39 760.00
YOOPA	7086	300625696	14.89
		TOTAL :	14.89
	<b>TOTAUX</b>	<b>41 CHÈQUES</b>	<b>176 947.01</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

### **PANNEAU FREIN INTERDICTION - FREINS UTILISÉS**

2013-06-2722

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande pour l'installation d'un panneau de signalisation portant la mention « Freins moteur "Jacob" interdits » entre le 173 et 152 rang de la Gare;

**CONSIDÉRANT** que le rang de la Gare appartient au Ministère des transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'accords pour l'installation dudit panneau;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU**

Que la municipalité envoie une demande d'autorisation au Ministère des transports du Québec pour l'installation d'un panneau de signalisation portant la mention « Freins moteur "Jacob" interdits ».

ADOPTÉE

### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME**

2013-06-2723

EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU

Que la municipalité rembourse à M. Jean Durand, président du Comité consultatif d'urbanisme, le coût d'adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme.

ADOPTÉE

### **TRAVAUX DE VOIRIE – RESURFAÇAGE DE LA RUE DE L'ÉGLISE, RUE LAFLAMME, RUE ROBERT, RUE GUÉRIN, RUE PHOENIX**

2013-06-2724

EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU

Que la municipalité procède à un appel d'offres par invitation pour le resurfaçage de la rue de l'Église sur une distance d'environ 150 mètres, le resurfaçage de la rue Laflamme sur une distance d'environ 100 mètres, le resurfaçage de la rue Robert sur une distance d'environ 600 mètres, le resurfaçage de la rue Guérin sur une distance d'environ 200 mètres et le resurfaçage de la rue Phoenix sur une distance d'environ 200 mètres.

ADOPTÉE

### **2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-06-2725

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h56.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL  
25 JUIN  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le vingt-cinquième jour de juin deux mille treize, séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Monsieur François Mailloux est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Contrat – Resurfaçage de la rue Pierre, rue Sophie, rue des Pins, rue Fortier, rue Principale, rue Doyon, rang Houde, rang Campbell, rang Audette et revêtement bitumineux de la rue Samuel, rue Sébastien, rue André Nord
- 3 Contrat – Resurfaçage de la rue de l'Église, rue Laflamme, rue Robert, rue Guérin, rue Phoenix
- 4 Levée de la séance

**Tous les membres présents ont reçus l'avis de convocation tel que prévu par la loi.**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-06-2726

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **CONTRAT – RESURFAÇAGE DE LA RUE PIERRE, RUE SOPHIE, RUE DES PINS, RUE FORTIER, RUE PRINCIPALE, RUE DOYON, RANG HOUDE, RANG CAMPBELL, RANG AUDETTE ET REVÊTEMENT BITUMINEUX DE LA RUE SAMUEL, RUE SÉBASTIEN, RUE ANDRÉ NORD**

2013-06-2727

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que suite à l'ouverture des soumissions, no. 13-001 Resurfaçage de la rue Pierre, rue Sophie, rue des Pins, rue Fortier, rue Principale, rue Doyon, rang Houde, rang Campbell, rang Audette et revêtement bitumineux de la rue Samuel, rue Sébastien, rue André Nord, les soumissionnaires sont :

	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Pavages Maska</b>	325 085,08 \$	16 254,25 \$	32 427,24 \$	373 766,57 \$
<b>Sintra inc.</b>	340 670,60 \$	17 033,53 \$	33 981,89 \$	391 686,03 \$

<b>Béton Mobile St-Alphonse</b>	346 978,95 \$	17 348,95 \$	34 611,15 \$	398 939,08 \$
<b>Pavage Daudi Ltée</b>	372 856,00 \$	18 642,80 \$	37 192,39 \$	428 691,19 \$
<b>Construction DJL</b>	408 510,78 \$	20 425,54 \$	40 748,95 \$	469 685,27 \$

Le conseil de la municipalité retient le plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc.

ADOPTÉE

**CONTRAT – RESURFAÇAGE DE LA RUE DE L'ÉGLISE, RUE LAFLAMME, RUE ROBERT, RUE GUÉRIN, RUE PHOENIX**

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
 APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
 ET RÉSOLU :

2013-06-2728

Que suite à l'ouverture des soumissions, no. 13-002 Resurfaçage de la rue de l'Église, rue Laflamme, rue Robert, rue Guérin, rue Phoenix, les soumissionnaires sont :

	<b>Sous-total</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total</b>
<b>Pavages Maska inc.</b>	50 198,16 \$	2 509,91 \$	5 007,27 \$	57 715,43 \$
<b>Sintra inc.</b>	50 555,00 \$	2 527,75 \$	5 042,86 \$	58 125,62 \$
<b>Pavage Daudi Ltée</b>	52 860,00 \$	2 643,00 \$	5 272,79 \$	60 775,79 \$
<b>Construction DJL</b>	64 855,08 \$	3 242,75 \$	6 469,29 \$	74 567,12 \$

Le conseil de la municipalité retient le plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc.

ADOPTÉE

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉE PAR Roch Vaillancourt  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2013-06-2729

Que la séance soit et est levée à 20h15.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
 Laurent Phoenix  
 Maire

\_\_\_\_\_  
 Chantal St-Germain  
 Directrice générale  
 Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



CONSEIL  
2 JUILLET  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le deuxième jour de juillet deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 3 juin 2013
- 5 Adoption du procès-verbal du 25 juin 2013
- 6 1<sup>re</sup> période de questions
- 7 Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin de modifier les dispositions relatives aux ventes de garage – adoption
- 8 Règlement amendant le règlement no. 2011-07-326 Règlement relatif aux ponts d'entrées et fossés – avis de motion
- 9 Dépôt des indicateurs de gestion - 2012
- 10 Congrès de la FQM
- 11 Demande de dérogation mineure – 172, rang de la Gare
- 12 Publicité – Musée École
- 13 Demande d'appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ – 180 rang de la Gare
- 14 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 15 Montants reçus
- 16 Comptes à payer
- 17 Correspondance
- 18 Correspondance du maire
- 19 Divers :
- 20 2<sup>e</sup> période de questions
- 21 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

2013-07-2726

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013**

2013-07-2727

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 3 juin 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JUIN 2013**

2013-07-2728

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 25 juin 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

### **RÈGLEMENT NO 2013-06-356 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VENTES DE GARAGE**

2013-07-2729

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 3 juin 2013 par François Mailloux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux**

**APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt**

**ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement numéro 2013-06-356

Que le conseil municipal DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

16. Les alinéas 1 et 3 de l'article 110 du chapitre 9 du Règlement no 2007.07.291 sont remplacés par les textes suivants :
  - 1) « Elle doit avoir lieu sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sabine seulement les fins de semaine de la fête des Patriotes (mai), de la fête du Travail (septembre) et la seconde fin de semaine complète de juillet, aucune autre vente de garage ne sera autorisée en dehors de ces périodes. »
  - 3) « La durée maximale d'une vente de garage est de 3 jours consécutifs pour les fins de semaine de la fête des Patriotes (mai) et de la fête du Travail (septembre) et d'une durée maximale de 2 jours consécutifs pour la seconde fin de semaine complète de juillet.

17. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 2<sup>e</sup> jour de juillet 2013.

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

#### AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **Gilbert Roussel** pour modifier le règlement 2011-07-326 **règlement relatif aux ponts d'entrées et fossés.**

#### DÉPÔT

La directrice générale dépose en séance les indicateurs de gestion pour l'année 2012.

#### CONGRÈS DE LA FQM

2013-07-2730

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix et la directrice générale, madame Chantal St-Germain soient autorisés à participer au Congrès de la FQM, qui se déroulera le 26, 27 et 28 septembre 2013 à Québec.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 172, RANG DE LA GARE

2013-07-2731

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 25 juin 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment agricole dont l'implantation se situe à 10 mètres de limite avant du terrain, alors que le règlement stipule 15 mètres comme marge de recul avant;

**CONSIDÉRANT** que la construction empiètera de 5 mètres dans la marge de recul avant;

**CONSIDÉRANT** que l'approbation de cette dérogation créera un précédent qui pourrait être nuisible pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU**

De refuser la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

**PUBLICITÉ – MUSÉE ÉCOLE**

2013-07-2732      PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Qu'une publicité soit affichée dans le journal l'Avenir et des Rivières ainsi que dans le Canada Français pour annoncer le Musée École.

ADOPTÉE

**ANNOTATION**

**DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ  
– 180 RANG DE LA GARE**

Les membres du conseil désirent obtenir plus d'informations quant aux distances séparatrices avant de prendre une décision.

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

**MONTANTS REÇUS**

2013-07-2733      PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	270.00\$
Location de salle	100.00\$
Amendes bibliothèque	20.00\$
MRC (Remboursement erreur facturation)	37 318.66\$

**TOTAL** **37 708.66\$**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2013-07-2734      PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
REGIE INTERMUNICIPALE	7087	MAI 2013	1 448.44
		TOTAL :	1 448.44
VILLE DE FARNHAM	7088	2013	5 000.00
		TOTAL :	5 000.00
BRICAULT ETHIER, MURIELLE	7089	PER 12 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7090	JUIN 2013	720.54
		TOTAL :	720.54

HYDRO QUEBEC	7091	654100893892	38.32
		654100893893	432.58
		663100874383	448.77
		TOTAL :	919.67
ST-GERMAIN CHANTAL	7094	PER 12 - 2013	1 169.49
		TOTAL :	1 169.49
AST GROUPE	7096	497790	71.86
		TOTAL :	71.86
BELL MOBILITE INC	7097	JUIN 2013	35.09
		JUIN/2013	17.25
		TOTAL :	52.34
MRC BROME MISSISQUOI	7098	CRF1300121	1 140.00
		TOTAL :	1 140.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7099	JUIN 2013	188.25
		TOTAL :	188.25
ST-GERMAIN CHANTAL	7100	CONGRÈS 2013	959.44
		TOTAL :	959.44
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7101	PER 13 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7103	PER 13 - 2013	1 169.49
		TOTAL :	1 169.49
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7105	0026	218.45
		TOTAL :	218.45
CLD BROME MISSISQUOI	7107	008532	150.00
		TOTAL :	150.00
EMBALLAGES JEAN CARTIER	7108	751035	508.45
		TOTAL :	508.45
ENTREPRISES BENOIT BLANCHARD,LES	7109	6565	132.89
		TOTAL :	132.89
FERME DU TRIANGLE	7110	6017060	970.80
		TOTAL :	970.80
GESTIM INC.	7111	1395	2 302.96
		TOTAL :	2 302.96
RONA LÉVESQUE	7112	5932221	1.92
		5959559	86.25
		TOTAL :	88.17
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7113	1226664	31.62
		TOTAL :	31.62
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7114	16927	163.49
		TOTAL :	163.49
LIBRAIRIE MODERNE	7115	1010013	578.60
		102670	266.91
		TOTAL :	845.51



MRC BROME MISSISQUOI	7116	CRF1300141	23 811.86
		TOTAL :	23 811.86
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7117	JUILLET 2013	765.54
		TOTAL :	765.54
MUNICIPALITÉ EAST FARNHAM	7118	5	71.18
		TOTAL :	71.18
PAPETERIE LALIBERTE	7119	642627	70.34
		TOTAL :	70.34
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7120	012615	50.46
		012627	388.74
		012702	81.62
		012834	89.68
		TOTAL :	610.50
PIETTE CLAUDE	7121	28	98.12
		TOTAL :	98.12
QUEBEC LOISIRS	7122	0/9445326	83.54
		TOTAL :	83.54
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7123	JUIN 2013	2 145.08
		TOTAL :	2 145.08
RECUPERATION 2000 INC	7124	023077	1 347.65
		TOTAL :	1 347.65
REGIE INTERMUNICIPALE	7125	JUIN 2013	1 433.61
		TOTAL :	1 433.61
REVENU QUEBEC	7126	JUIN 2013	6 381.77
		TOTAL :	6 381.77
R.M. LEDUC & CIE	7127	25814	95.37
		TOTAL :	95.37
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7128	1436	212.70
		TOTAL :	212.70
SANI ECO	7129	A11029	376.56
		JUILLET 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 287.76
SENCOM INFORMATIQUE INC	7130	5662	51.74
		TOTAL :	51.74
GROUPE DESLANDES FORTIN	7131	16428-PO	464.78
		TOTAL :	464.78
TECHMIX	7132	097742	111.76
		TOTAL :	111.76
VIDÉOTRON	7133	JUILLET 2013	192.96
		TOTAL :	192.96
VIVRE A LA CAMPAGNE	7134	JUILLET 2013	13.23
		TOTAL :	13.23

WILFRID LAROCHE EXCAVATION	7135	1744	3 572.48
		TOTAL :	3 572.48
BETON COWANVILLE (1989) INC.	7136	21634	160.97
		TOTAL :	160.97
<b>TOTAUX</b>		<b>51 CHÈQUES</b>	<b>65 806.33</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

**LOI PERMETTANT DE RELEVER PROVISOIEMENT UN ÉLU MUNICIPAL DE SES FONCTIONS**

2013-07-2735

**CONSIDÉRANT** que la Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions adoptée le 28 mars dernier;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ne reconnaissent pas la légalité de cette loi;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal considère cette loi discriminatoire et devrait s'appliquer à tout élu;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU**

**Que** les membres du Conseil municipal de Sainte-Sabine demande à l'Assemblée Nationale d'amender la Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions afin qu'elle s'applique à tout élu;

**Qu'**une copie de la présente résolution soit acheminée au député provincial, au député fédéral, à la MRC Brome-Missisquoi et chacune de ses municipalités, à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

**ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR**

2013-07-2736

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'achat d'un photocopieur étant donné que celui de la municipalité est désuet et a souvent des problèmes de fonctionnement. Le coût du photocopieur est de 3 300\$ avant taxes. Le contrat de service est de 0.014\$ par copie et la poudre est incluse. Le photocopieur est un Bizhub 215 et le fournisseur est Papeterie Laliberté.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

#### **DEMANDE DE NETTOYAGE DU FOSSÉ DE CHEMIN - 11<sup>e</sup> RANG**

2013-07-2737 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que M. Sylvain Thibodeau soit autorisé à procéder au nettoyage du fossé de chemin en bordure du 11<sup>e</sup> Rang le long du lot 4 376 798 sur une distance d'environ 400 mètres.

Après approbation des travaux par l'inspecteur en voirie, un montant de 3\$ du mètre lui sera remboursé.

ADOPTÉE

#### **INSTALLATION D'UN MAT AU MUSÉE ÉCOLE**

2013-07-2738 PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que soit installé un mat au Musée École afin d'y poser un drapeau de la municipalité.

ADOPTÉE

#### **MODULE DE JEU**

2013-07-2739 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'achat d'un module de jeu d'un montant de 11 246\$ plus taxes ainsi que la quantité requise de fibre de cèdre et d'une bordure en polyéthylène. Le fournisseur est Go-élan.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

#### **ACHAT DE PIERRES**

2013-07-2740 PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'achat de pierre 0-3/4 chez Graymont pour effectuer les accotements des rues et rangs, Pierre, Sophie, des Pins, Fortier, Principale, Doyon, Houde, Campbell, Audette, Samuel, Sébastien, André Nord, de l'Église, Laflamme, Robert, Guérin et Phoenix.

ADOPTÉE

### **TRAVAUX DE VOIRIE - ACCOTEMENTS**

2013-07-2741

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité loue l'équipement nécessaire pour effectuer les travaux d'accotement.

ADOPTÉE

### **ACHAT DE PUISARDS AVEC GRILLES**

2013-07-2742

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à l'achat et l'installation des puisards avec grilles nécessaires au coin des rues suite à la réalisation de travaux en lien au règlement 2013-05-354.

ADOPTÉE

### **ANALYSE DE BÉTON BITUMINEUX**

2013-07-2743

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité demande à un laboratoire d'effectuer des analyses du béton bitumineux lors des travaux de resurfaçage et pavage, qui seront réalisés en 2013, à des fins de contrôle de qualité.

ADOPTÉE

### **2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTION**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-07-2744

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 21h28.

ADOPTÉE

---

Laurent Phoenix  
Maire

---

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CONSEIL  
5 AOUT  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le cinquième jour de août deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2013
- 5 Contrat de déneigement
- 6 Règlement amendant le règlement no. 2011-07-326 Règlement relatif aux ponts d'entrées et fossés – adoption
- 7 Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'agrandir la zone C3-03 – avis de motion
- 8 Demande de dérogation mineure – 172, rang de la Gare
- 9 Demande d'appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ – 180 rang de la Gare
- 10 Période de question
- 11 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 12 Montants reçus
- 13 Comptes à payer
- 14 Correspondance
- 15 Correspondance du maire
- 16 Divers :
- 17 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-08-2745 PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2013**

2013-08-2746 PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

2013-08-2747

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à un appel d'offres pour le contrat de service du déneigement. La durée du contrat est de 3 ans ;

Que l'appel d'offres soit fait via le site du SÉAO;

Que Chantal St-Germain, directrice générale, soit la personne nommée pour l'information aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

### **RÈGLEMENT NO 2013-07-357 RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2011-07-326 RÈGLEMENT RELATIF AUX PONTS D'ENTRÉES ET FOSSÉS**

2013-08-2748

**ATTENDU qu'**un programme de réhabilitation de l'environnement a été préparé afin d'améliorer le régime d'écoulement des eaux pluviales dans certains secteurs de la Municipalité;

**ATTENDU que** la Municipalité souhaite modifier le Règlement no 2011-07-326 Règlement relatif aux ponts d'entrées et fossés afin de tenir compte de ce Programme ;

**ATTENDU qu'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 2 juillet 2013 par Gilbert Roussel ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt**

**APPUYÉ PAR François Mailloux**

**ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement numéro 2013-07-357

Que le conseil municipal DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. L'article 1.3 du Règlement no 2011-07-326 est remplacé par le suivant :

2.2 «Pour les ponts d'entrées individuelles, les tuyaux à être installés doivent être conforme aux spécifications suivantes: soit, avoir un diamètre minimum de 375 mm ou plus selon le débit d'eau, être conforme et attestés par le Bureau de Normalisation du Québec, avoir une largeur de 15 mètres maximum ou être en conformité avec le Programme de réhabilitation environnementale décrété par le Règlement no 2013-05-354.»

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 5<sup>e</sup> jour d'août 2013.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par **Guy Sévigny** pour modifier le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'agrandir la zone C3-03.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 172, RANG DE LA GARE**

2013-08-2749

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 26 juillet 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour la construction d'une remise de 5 mètres par 4 mètres dont l'implantation se situe à 10 mètres de limite avant du terrain alors que le règlement stipule 15 mètres comme marge de recul avant;

**CONSIDÉRANT** que la construction de la remise permettra au propriétaire d'entreposer légalement les objets et outils qui sont présentement sur son terrain;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU**

D'accorder la dérogation mineure demandée aux conditions suivantes :

° D'implanter le bâtiment de façon transversale afin que la partie la plus longue du bâtiment ne se trouve pas sur la marge de recul avant ou la bande de protection riveraine (le bâtiment va empiéter de seulement 4 mètres au lieu de 5 mètres);

° Le propriétaire s'engage à respecter toutes les marges de recul, les distances et mesures pour l'implantation et construction de la remise;

° Le propriétaire s'engage à enlever tous les matériaux, outils et objets qui sont présentement sur son terrain et de les ranger dans la nouvelle remise.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ –  
180 RANG DE LA GARE**

2013-08-2750

**ATTENDU QUE** Parkbridge Lifestyle Communities Inc, est en processus d'acheter les lots no. 4 376 916 et 4 377 055 du Cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la Commission de la protection du territoire agricole du Québec a autorisé la vente du terrain du camping sauf pour une partie (au nord) du lot no. 4 377 055 du Cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la demande vise à permettre l'aliénation et lotissement du lot no. 4 377 055 du Cadastre du Québec pour pouvoir le séparer et vendre par la suite;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

**IL EST PROPOSÉ par Gilbert Roussel**

**APPUYÉ par Guy Sévigny  
ET RÉSOLU**

**Que** la municipalité de Sainte-Sabine appuie la demande de Camping Caravelle auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et le lotissement du lot no. 4 377 055 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

**ANNOTATION**

Dorénavant lors de travaux effectués dans l'emprise de la Municipalité un rapport de conformité des travaux devra être complété par l'inspecteur en voirie.

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

**MONTANTS REÇUS**

2013-08-2751

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	270.00\$
Amendes bibliothèque	40.00\$
Entretien chemin été (fauchage 1 <sup>er</sup> coupe pour MTQ)	716.68\$
Société de financement des infrastructures	67 565.00\$

**TOTAL** **68 591.68\$**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2013-08-2752

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7137	PER 14 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7140	PER 14 - 2013	1 169.49
		TOTAL :	1 169.49
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	7142	1344953	26.56
		TOTAL :	26.56
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7143	JUILLET 2013	720.54



		TOTAL :	720.54
HYDRO QUEBEC	7144	672100867928	434.26
		TOTAL :	434.26
AST GROUPE	7145	507322	71.86
		TOTAL :	71.86
BELL MOBILITE INC	7146	JUILLET 2013	5.98
		JUILLET/2013	33.96
		TOTAL :	39.94
REVENU QUEBEC	7147	REMISES	1 347.75
		TOTAL :	1 347.75
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7148	PER 15 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7151	PER 15 - 2013	1 169.49
		TOTAL :	1 169.49
VIDÉOTRON	7152	AOÛT 2013	198.06
		TOTAL :	198.06
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7153	22-07-2013	190.60
		TOTAL :	190.60
DÉNEIGEMENT MANU	7158	194	1 461.33
		TOTAL :	1 461.33
F. CHOQUETTE ET FILS	7159	28343	2 103.95
		28581	12.10
		TOTAL :	2 116.05
GESTIM INC.	7160	1427	2 221.37
		TOTAL :	2 221.37
GRAYMONT (QC) INC	7161	361941	49.90
		TOTAL :	49.90
HYDRO QUEBEC	7162	651400926431	448.77
		TOTAL :	448.77
RONA LÉVESQUE	7163	1965493	24.83
		TOTAL :	24.83
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7164	1230550	31.62
		1234763	31.62
		TOTAL :	63.24
LIBRAIRIE MODERNE	7165	105068	207.43
		TOTAL :	207.43
LUC LAGUE & FILS INC	7166	33208	3 406.70
		TOTAL :	3 406.70
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7167	AF04427	402.42
		TOTAL :	402.42
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7168	AOÛT 2013	764.58
		TOTAL :	764.58

PAPETERIE LALIBERTE	7169	643639 643799 644006 TOTAL :	3 804.24 22.98 47.12 3 874.34
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7170	13060 TOTAL :	104.82 104.82
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	7171	4806 TOTAL :	8 161.53 8 161.53
POSTE CANADA FARNHAM	7172	JUILLET 2013 TOTAL :	289.74 289.74
RECUPERATION 2000 INC	7173	023263 TOTAL :	1 347.65 1 347.65
REGIE INTERMUNICIPALE	7174	JUILLET 2013 TOTAL :	1 486.20 1 486.20
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7175	2026 TOTAL :	143.72 143.72
SANI ECO	7176	A12120 AOÛT 2013 TOTAL :	344.59 1 911.20 2 255.79
TECHMIX	7177	098204 TOTAL :	131.07 131.07
VILLE DE COWANSVILLE	7178	2013-000169 TOTAL :	585.97 585.97
VILLE DE FARNHAM	7179	3FD00138 TOTAL :	176.34 176.34

**TOTAUX      39 CHÈQUES      40 075.97**

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-08-2753

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h30.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CONSEIL  
3 SEPTEMBRE  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le troisième jour de septembre deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 5 août 2013
- 5 Contrat d'ordures
- 6 Contrat de recyclage
- 7 Marquage des rues
- 8 1<sup>er</sup> Projet règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé règlement de zonage, afin d'agrandir la zone C3-03 – adoption
- 9 Demande de dérogation mineure – 117, rue Principale
- 10 Camionneurs artisans
- 11 Analyse d'eau
- 12 Changement de date pour la séance du conseil du mois de novembre
- 13 Période de questions
- 14 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 15 Montants reçus
- 16 Comptes à payer
- 17 Correspondance
- 18 Correspondance du maire
- 19 Divers :
- 20 Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-09-2754

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2013**

2013-09-2755

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 5 août 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### **CONTRAT D'ORDURES**

2013-09-2756

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à un appel d'offres par invitation pour le contrat de service de la collecte des ordures. La durée du contrat est de 3 ans.

ADOPTÉE

### **CONTRAT RECYCLAGE**

2013-09-2757

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à un appel d'offres par invitation pour le contrat de service de la collecte du recyclage. La durée du contrat est de 3 ans.

ADOPTÉE

### **MARQUAGE DES RUES**

2013-09-2758

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que soit demandé, par invitation, un appel de propositions pour le marquage des rues de la municipalité et de la piste cyclable.

ADOPTÉE

2013-09-2759

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-08-358**  
**1<sup>ER</sup> PROJET DE**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C3-03**

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement de la zone C3-03 représente une parcelle de terrain déjà utilisé depuis plusieurs années au préalable de la réglementation municipale s'appliquant.

**CONSIDÉRANT QUE**, la modification permettra au propriétaire de présenter une demande auprès de la CPTAQ, afin de régulariser la situation existante.

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné

à la séance du 5 août 2013 par Guy Sévigny;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny**

**APPUYÉ PAR François Mailloux**

**ET RÉSOLU**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** **Dispositions déclaratoires**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2013-08-358, modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de agrandir la zone C3-03.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2** **Dispositif du règlement**

- 2.1 Le plan de zonage – annexe B, est remplacée par le plan présenté en annexe 1 du présent règlement.
- 2.2 Les limites de la zone C3-03 sont modifiées afin d'agrandir la zone commerciale, tel que représenté sur le plan agrandi décrivant exclusivement la zone C3-03 en annexe 2 du présent règlement.

**ARTICLE 3** **Dispositions finales**

3.11 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

3.12 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 3<sup>e</sup> jour de septembre 2013.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 117, RUE PRINCIPALE**

2013-09-2760

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 août 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence de deux étages d'une hauteur de 9.45m lorsque le règlement de zonage établi pour la zone Mix-01, une hauteur maximale de 8.3m pour les résidences;

**CONSIDÉRANT** la présence de la nappe phréatique qui empêche d'excaver plus profond pour les fondations de la résidence;

**CONSIDÉRANT** que la hauteur par rapport au niveau moyen du sol est de

9.45m et que ce fait ne cause pas de préjudices au voisinage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU**

D'accorder la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

#### **CAMIONNEURS ARTISANS**

2013-09-2761

**IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU**

**Que** lors de l'exécution d'un contrat pour la municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50% en nombre de camions appartenant à des camionneurs résidents de Sainte-Sabine ou à des petites entreprises de camionnage de Sainte-Sabine qui sont abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de **Transporteurs en vrac Missisquoi inc.** en vertu de la Loi des Transports. Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier ainsi qu'aux matériaux d'excavation du chantier.

**Que** la présente résolution abroge la résolution numéro 2010-08-2057.

ADOPTÉE

#### **ANALYSE D'EAU - 2013**

2013-09-2762

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que des analyses d'eau soient effectuées afin de vérifier comment évolue la qualité de l'eau suite aux analyses de 2004, 2007 et 2010 dans le secteur résidentiel longeant la Route 235. Les analyses seront effectuées à dix résidences.

Les prélèvements seront analysés chez les Laboratoires d'analyses SM inc. Le coût est de 2 610.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

#### **CHANGEMENT DE DATE POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU MOIS DE NOVEMBRE**

2013-09-2763

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

De modifier le calendrier de la séance ordinaire du conseil du mois de novembre en raison des élections municipales 2013, soit le lundi 11 novembre 2013 au lieu du lundi 4 novembre 2013.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

**MONTANTS REÇUS**

2013-09-2764 PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
 APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
 ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	270.00\$
Location de salle	300.00\$
Amendes bibliothèque	10.00\$
Vente de livres bibliothèque	200.00\$
Entretien réseau routier	42 700.00\$
Crédit MAPAQ	6 078.21 \$

**TOTAL 49 558.21\$**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2013-09-2765 PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
 APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
 ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7154	PER 16 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7157	PER 16 - 2013	1 167.57
		TOTAL :	1 167.57
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7180	PER 17 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7181	AOÛT 2013	720.54
		TOTAL :	720.54
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7184	AOÛT	143.80
		TOTAL :	143.80
ST-GERMAIN CHANTAL	7185	PER 17 - 2013	1 167.57
		TOTAL :	1 167.57

FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	7187	CONGRÈS 2013	1 368.20
		TOTAL :	1 368.20
AST GROUPE	7188	516423	71.86
		TOTAL :	71.86
BELL MOBILITE INC	7189	AOÛT 2013	5.75
		AOÛT/2013	33.14
		TOTAL :	38.89
GHISLAIN RACINE, NOTAIRE, EN FIDÉICOMMIS	7190	TRAVERSE	7 214.00
		TOTAL :	7 214.00
HYDRO QUEBEC	7191	661300910258	41.23
		661300910259	475.54
		TOTAL :	516.77
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7192	81	137.49
		127	177.64
		TOTAL :	315.13
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7193	PER 18 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
DÉNEIGEMENT MANU	7194	009	1 802.81
		TOTAL :	1 802.81
EDITIONS JURIDIQUES FD	7195	302487	148.90
		TOTAL :	148.90
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	7196	13-931	229.95
		TOTAL :	229.95
FERME DU TRIANGLE	7197	601788	132.80
		TOTAL :	132.80
GESTIM INC.	7198	1463	2 019.55
		TOTAL :	2 019.55
GRAYMONT (QC) INC	7199	365850	155.78
		366069	156.37
		TOTAL :	312.15
GUILLEMETTE & GÉLINAS	7200	13-01-11	2 318.47
		TOTAL :	2 318.47
RONA LÉVESQUE	7201	5905030-3	17.30
		6070490-4	16.37
		6092596-4	7.16
		TOTAL :	40.83
LAREAU & FILS	7202	196	1 264.73
		TOTAL :	1 264.73
LETTRACOM GRANBY INC.	7204	14114	423.00
		14146	119.57
		TOTAL :	542.57
LIBRAIRIE MODERNE	7205	111254	516.63



		TOTAL :	516.63
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7206	AF004616	264.91
		TOTAL :	264.91
MONTREAL, MAINE & ATLANTIC RAILWAY	7207	0010026-IN	772.29
		TOTAL :	772.29
MRC BROME MISSISQUOI	7208	CRF1300229	310.22
		TOTAL :	310.22
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7209	SEPTEMBRE 2013	764.58
		TOTAL :	764.58
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7210	013206	132.07
		013210	97.36
		013248	283.40
		TOTAL :	512.83
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	7212	4846	1 793.61
		TOTAL :	1 793.61
RECUPERATION 2000 INC	7213	023469	1 347.65
		TOTAL :	1 347.65
REGIE INTERMUNICIPALE	7214	AOÛT 2013	1 401.94
		TOTAL :	1 401.94
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7215	2372	143.72
		2445	114.98
		TOTAL :	258.70
SANI ECO	7216	A12151	532.20
		SEPTEMBRE 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 443.40
ST-GERMAIN CHANTAL	7217	PER 18 - 2013	1 167.57
		TOTAL :	1 167.57
VACHON & BERNIER, NOTAIRES	7218	13B18130068	526.41
		TOTAL :	526.41
VIDÉOTRON	7220	SEPTEMBRE 2013	192.37
		TOTAL :	192.37
	<b>TOTAUX</b>	<b>45 CHÈQUES</b>	<b>39 943.76</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

**DEMANDE DE COMMANDITE – OPÉRATION NEZ ROUGE**

2013-09-2766

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Qu'un don de 100\$ soit remis à Opération Nez rouge pour la saison 2013.

ADOPTÉE

*Je, directrice générale, secrétaire trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 5 035 192**

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU**

2013-09-2767

Que la municipalité procède à l'acquisition du lot 5 035 192 Cadastre du Québec appartenant à Menuiserie M.B. inc., représenté par M. Mario Blanchard, afin d'y aménager un parc, aux conditions suivantes :

- ° La municipalité s'engage à clôturer le terrain lors de l'aménagement du parc ;
- ° La municipalité s'engage à relocaliser l'entrée du terrain portant le numéro de lot 5 035 191 advenant le cas où l'entrée existante serait trop près de la limite du lot ;
- ° La description technique et le bornage sera aux frais de la municipalité ;
- ° Tant et aussi longtemps que le projet domiciliaire ne sera pas terminé, la terre et le transport de celle-ci qui se trouve sur le lot voisin 5 035 191 ne devra pas créer de préjudice avec l'aménagement du parc ;
- ° M. Mario Blanchard s'engage à enlever la terre de remplissage et la terre de finition sur le terrain et de laisser le niveau du terrain à 6" plus bas que la rue.
- ° Le montant est de 13 500\$. Ce montant est établie pour toute la terre de remplissage qui est laissé sur le terrain ;
- ° La limite du remblai sera déterminée par les lignes d'arbres suivantes : avant Est, côté Sud, arrière Ouest et la ligne de lot du côté Nord. Donc, les parties situées à l'arrière des lignes d'arbres ne seront pas remplies.
- ° La date limite accordée par la municipalité à M. Blanchard pour déplacer la terre est le 1<sup>er</sup> juin 2014.

Que Me Éric Ferland, notaire soit mandaté pour la préparation du contrat. Le maire, monsieur Laurent Phoenix, et la directrice générale, madame Chantal St-Germain, sont autorisés à signer tous les documents requis pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

### **PLANTATION D'ARBRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR François Mailloux**

2013-09-2768

## ET RÉSOLU

Que la municipalité accepte la proposition de plantation d'arbres de Groupement Forestier du Haut-Yamaska inc, soit la plantation de 270 arbres, le long du rang Campbell près du Musée, (chênes rouges, chênes à gros fruits et érables à sucre) sur une longueur d'environ 800 mètres à un espacement de 3 mètres ;

Que l'approbation par la municipalité soit conditionnelle à l'autorisation requise par écrite de Félix Poutré & Fils inc. étant donné que la plantation empiètera sur une partie du lot 4 376 812 appartenant à Félix Poutré & Fils inc ;

Que le coût soit d'environ 3 105\$ plus taxes, incluant les plants, la plantation, les paillis ainsi que les protecteurs.

ADOPTÉE

## ANNOTATION

Qu'une lettre soit envoyée à Montreal Maine & Atlantic Canada pour leur demander de déplacer les wagons immobilisés sur la voie ferrée près du Rang Kempt. Ceux-ci sont près du rang et portent à confusion auprès des automobilistes.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-09-2769

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 21h08.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL  
11 septembre  
2013

Mercredi le onzième jour de septembre deux mille treize, séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à dix-huit heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente

### ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Contrat – de déneigement
- 3 Aliénation des lots 4376707 et 4376736
- 4 Aliénation des lots 437700 et 4376710
- 5 Levée de la séance

**Tous les membres présents ont reçus l'avis de convocation tel que prévu par la loi.**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-09-2770

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

### CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

2013-09-2771

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que suite à l'ouverture des soumissions, no. 13-003 pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Sainte-Sabine. les soumissionnaires sont :

	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Georges Lareau &amp; Fils inc</b>	305 179.65 \$	15 258.98 \$	30 441.67 \$	350 880.30 \$
<b>Ferme D'Houchenée</b>	396 000.00 \$	19 800.00 \$	39 501.00 \$	455 301.00 \$
<b>B.Frégeau &amp; Fils inc</b>	448 776.00 \$	22 438.80 \$	44 765.41 \$	515 980.21 \$

Le conseil de la municipalité retient le plus bas soumissionnaire conforme, soit Georges Lareau & Fils inc.

La directrice générale est autorisée à signer le contrat ainsi que tous autres documents à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

### ALIÉNATION DES LOTS 4 376 707 ET 4 376 736

2013-09-2772

**ATTENDU QUE** Ferme Daniel Rochat et Fils Inc., désire vendre les lots 4 376 707 et 4 376 736 du Cadastre du Québec à Ferme Patrick Rochat Inc.;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de Ferme Patrick Rochat Inc. est M. Patrick Rochat, et qu'il a acheté une partie du quota et du troupeau de Ferme Daniel Rochat et Fils Inc.;

**ATTENDU QUE** l'aliénation aura pour but de permettre à M. Patrick Rochat de poursuivre son établissement en agriculture;

**IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Sainte Sabine appui la demande d'aliénation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, de la Ferme Daniel Rochat et Fils Inc.

ADOPTÉE

#### **ALIÉNATION DES LOTS 4 377 000 ET 4 376 710**

2013-09-2773

**ATTENDU QUE** Ferme Daniel Rochat et Fils Inc., désire vendre les lots 4 377 000 et 4 376 710 du Cadastre du Québec à Ferme Sabinoise Inc.;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de Ferme Sabinoise Inc. est M. Jérôme Rochat, et qu'il a acheté une partie du quota et du troupeau de Ferme Daniel Rochat et Fils Inc.;

**ATTENDU QUE** l'aliénation aura pour but de permettre à M. Jérôme Rochat de poursuivre son établissement en agriculture;

**ATTENDU QUE** Ferme Daniel Rochat et Fils Inc. souhaite conserver pour elle-même le lot 4 376 796;

**ATTENDU QUE** M. Daniel Rochat et son épouse désirent devenir les propriétaires de la résidence située sur le lot 4 370 796;

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Sainte Sabine appui la demande d'aliénation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, de la Ferme Daniel Rochat et Fils Inc.

ADOPTÉE

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-09-2774

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 18h19.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
1<sup>er</sup> octobre  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le premier jour d'octobre deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Gilbert Roussel, Guy Sévigny, Roch Vaillancourt, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2013
- 5 Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2013
- 6 Contrat d'ordures
- 7 Contrat de recyclage
- 8 Marquage des rues
- 9 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (30 000\$)
- 10 Demande de dérogation mineure – 52 rang Jetté
- 11 Pacte rural – Aménagement d'un parc
- 12 Période de questions
- 13 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 14 Montants reçus
- 15 Comptes à payer
- 16 Correspondance
- 17 Correspondance du maire
- 18 Divers :
- 19 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-10-2775 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2013**

2013-10-2776 PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2013**

2013-10-2777

PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

**SOUSSIONS POUR LA COLLECTE DES ORDURES**

2013-10-2778

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU

Que suite à l'ouverture des soumissions, no. 13-004 Collecte et transport des matières résiduelles destinées à l'enfouissement, le 30 septembre 2013, les soumissionnaires sont :

Recy-Compact :

	2014	2015	2016	
Prix par unité de logement excluant les taxes	50.92 \$	52.49 \$	54.11 \$	
Total pour les trois années incluant les taxes				75 522.30 \$

Sani-Éco :

	2014	2015	2016	
Prix par unité de logement excluant les taxes	59.65 \$	59.65 \$	59.65 \$	
Total pour les trois années incluant les taxes				85 796.82 \$

Récupération



2000 inc.

	2014	2015	2016	
Prix par unité de logement excluant les taxes	62.23 \$	62.23 \$	62.23 \$	
Total pour les trois années incluant les taxes				89 507.83 \$

Le conseil de la municipalité retient le plus bas soumissionnaire conforme, soit Recy-Compact inc.

La directrice générale est autorisée à signer le contrat ainsi que tous autres documents à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

### **SOUSSIONS POUR LA COLLECTE DU RECYCLAGE**

2013-10-2779

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
 APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
 ET RÉSOLU

Que suite à l'ouverture des soumissions, no. 13-005 Collecte et transport des matières résiduelles destinées au recyclage, le 30 septembre 2013, les soumissionnaires sont :

Recy-Compact

	2014	2015	2016	
Prix par unité de logement excluant les taxes	37.64 \$	38.81 \$	40.01 \$	
Total pour les trois années incluant les taxes				55 836.25 \$

Récupération  
 2000 inc.

	2014	2015	2016	
Prix par unité de logement excluant les taxes	40.15 \$	40.15 \$	40.15 \$	
Total pour les trois années incluant les taxes				57 749.25 \$

Sani-Éco

	2014	2015	2016	
Prix par unité de logement excluant les taxes	42.42 \$	42.42 \$	42.42 \$	
Total pour les trois années incluant les taxes				61 002.42 \$

Le conseil de la municipalité retient le plus bas soumissionnaire conforme, soit Recy-Compact inc.

La directrice générale est autorisée à signer le contrat ainsi que tous autres documents à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

### **CONTRAT MARQUAGE DE RUES**

2013-10-2780

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
 APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
 ET RÉSOLU

Que suite aux appels de propositions pour le marquage des rues et de la piste cyclable, le contrat pour 2013 est donné à Marquage et Traçage du Québec qui a soumis la plus basse proposition conforme au montant de 8 402\$ plus taxes.

Les autres propositions soumises sont les suivantes :

- ° Ligne de Stationnement Rivard                      9 295\$ plus taxes
- ° Lignes Maska    9 577\$ plus taxes

ADOPTÉE

### **SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (30 000\$)**

2013-10-2781

IL EST PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
 APPUYÉ PAR François Mailloux  
 ET RÉSOLU

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues de l'Église, Guérin, Laflamme, Phoenix et Robert pour un montant subventionné de 30 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues de l'Église, Guérin, Laflamme, Phoenix et Robert dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérificateur a été constitué.

ADOPTÉE

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 52 RANG JETTÉ**

2013-10-2782

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 23 septembre 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'aliénation d'une partie du lot 5 254 568 (371.61m<sup>2</sup>). Cette aliénation aura comme résultat la formation d'un lot dérogoire par rapport à la superficie minimale. Suite à l'aliénation le lot 5 254 568 aura une superficie de 4 625.39 m<sup>2</sup> lorsque la superficie minimale pour un lot dans la zone A-03 est de 5 000m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que la requérante va procéder à la vente d'une partie de son lot à M. Daniel Macaluso;

**CONSIDÉRANT** que la vente permettra à M. Daniel Macaluso d'avoir son puits sur son terrain;

**CONSIDÉRANT** que la dimension dérogoire du lot ne causera aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Roch Vaillancourt  
ET RÉSOLU**

D'accorder la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

### **PACTE RURAL – AMÉNAGEMENT D'UN PARC**

2013-10-2783

**IL EST PROPOSÉ PAR Roch Vaillancourt  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU**

Qu'une demande d'aide financière d'un montant de 6 000\$, ce qui représente 30% du coût du projet, soit faite dans le cadre du Pacte rural pour l'achat d'un module de jeu pour le parc qui sera situé sur le lot numéro 5 035 192 sur la rue Pierre.

Que la Municipalité s'engage à déboursier 14 000\$ ce qui représente 70% du coût du projet.

Que Chantal St-Germain, directrice générale, est autorisée à signer les documents requis à la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

### MONTANTS REÇUS

2013-10-2784

PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	270.00\$
Location de salle	100.00\$
Remboursement TPS	9 413.51\$
Carrière/Sablières (oct.2012 à mai 2013)	11 803.92\$
Entretien chemin été (fauchage 2 <sup>e</sup> coupe pour MTQ)	716.68\$

**TOTAL** **22 304.11\$**

ADOPTÉE

### COMPTE À PAYER

2013-10-2785

PROPOSÉ PAR Gilbert Roussel  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT
GABORIAULT MICHEL	7221	000001	350.83
		TOTAL :	350.83
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	7222	1353680	18.09
		TOTAL :	18.09
OPERATION NEZ ROUGE	7223	2013-09-2766	100.00
		TOTAL :	100.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7224	SEPT. 2013	194.80
		TOTAL :	194.80
REGIE INTERMUNICIPALE	7225	07120138	699.38
		TOTAL :	699.38
REVENU QUEBEC	7226	8840371	16.18
		TOTAL :	16.18
REVENU QUEBEC	7227	PÉNALITÉ	9.21
		TOTAL :	9.21
HYDRO QUEBEC	7228	618101023164	448.77
		TOTAL :	448.77
LES MARAÎCHERS ARCAND INC.	7229	SEPT.2013	1 950.00
		TOTAL :	1 950.00
AST GROUPE	7230	525336	71.86
		TOTAL :	71.86

BELL MOBILITE INC	7231	SEPT. 2013	17.25
		TOTAL :	17.25
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7232	PER 19 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7233	SEPTEMBRE 2013	720.54
		TOTAL :	720.54
MENUISERIE M.B. INC.	7234	TERRAIN	13 596.97
		TOTAL :	13 596.97
ST-GERMAIN CHANTAL	7236	PER 19 - 2013	1 167.57
		TOTAL :	1 167.57
BELL MOBILITE INC	7238	SEPT 2013	79.92
		TOTAL :	79.92
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7239	SEPT/2013	184.75
		TOTAL :	184.75
ST-GERMAIN CHANTAL	7240	SEPT. 2013	257.50
		TOTAL :	257.50
VIDÉOTRON	7241	SEPT. 2013	196.45
		TOTAL :	196.45
AGROCENTRE FARNHAM INC.	7242	85470	931.66
		FA-55949	822.05
		TOTAL :	1 753.71
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7243	168	252.51
		TOTAL :	252.51
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7244	PER 20 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
BRICAULT,SONIA	7245	45	67.12
		TOTAL :	67.12
DANIEL MACALUSO ENRG	7246	7156	28.69
		TOTAL :	28.69
EXCAVATION CMR INC	7247	8674	1 034.84
		TOTAL :	1 034.84
F. CHOQUETTE ET FILS	7248	30201	331.70
		30268	25.25
		TOTAL :	356.95
FERME DU TRIANGLE	7249	460369	921.42
		601795	576.29
		TOTAL :	1 497.71
MARIELLE GAGNÉ, NOTAIRE	7250	SEPT. 2013	500.00
		TOTAL :	500.00
GESTIM INC.	7251	1503	1 954.57
		TOTAL :	1 954.57
GILLES ST-ONGE & FILS ENRG.	7252	19341	150.90
		19344	130.79

		TOTAL :	281.69
GO-ÉLAN	7253	13859	16 700.81
		TOTAL :	16 700.81
GRAYMONT (QC) INC	7254	367085	2 442.38
		367598	759.57
		368030	4 826.22
		368044	155.39
		368357	606.12
		TOTAL :	8 789.68
IMPRESSIONS DAIGLE INC.	7255	28561	317.75
		TOTAL :	317.75
J.A BEAUDOIN CONSTRUCTION LIMITEE	7256	20566	853.69
		TOTAL :	853.69
RONA LÉVESQUE	7257	6117605-3	64.60
		TOTAL :	64.60
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7258	1239159	31.62
		TOTAL :	31.62
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7259	17117	95.29
		TOTAL :	95.29
LIBRAIRIE MODERNE	7260	120839	664.80
		TOTAL :	664.80
MICHEL AUCLAIR (MULTI-SERVICES MATOMIK)	7262	OCT. 2013	764.58
		TOTAL :	764.58
PAPETERIE LALIBERTE	7263	645297	89.81
		TOTAL :	89.81
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7264	13456	246.30
		13593	256.64
		TOTAL :	502.94
PAVAGE MASKA INC	7266	3443	406 739.31
		3444	-1 807.22
		032841	53 319.31
		TOTAL :	458 251.40
QUEBEC LOISIRS	7267	SEPTEMBRE 2013	80.69
		TOTAL :	80.69
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7268	SEPT. 2013	2 954.93
		TOTAL :	2 954.93
RECUPERATION 2000 INC	7269	23684	1 347.65
		TOTAL :	1 347.65
REGIE INTERMUNICIPALE	7270	SEPT. 2013	1 381.04
		TOTAL :	1 381.04
REMORQUAGE 4 SAISONS	7271	35533	74.73
		TOTAL :	74.73
REVENU QUEBEC	7272	SEPT. 2013	7 294.38

		TOTAL :	7 294.38
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7273	2922	143.72
		2953	86.23
		TOTAL :	229.95
SANI ECO	7274	A13209	322.65
		OCTOBRE	1 911.20
		TOTAL :	2 233.85
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7275	20201	145.96
		TOTAL :	145.96
ST-GERMAIN CHANTAL	7276	CONGRÈS FQM2013	1 292.51
		TOTAL :	1 292.51
ST-GERMAIN CHANTAL	7277	PER 20 - 2013	1 167.57
		TOTAL :	1 167.57
VILLE DE FARNHAM	7279	3FD000175	39 760.00
		3FD000176	45 948.00
		TOTAL :	85 708.00
MINISTRE DES FINANCES	7280	95648	62 924.00
		TOTAL :	62 924.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>62 CHÈQUES</b>	<b>687 545.14</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

**DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DE  
FARNHAM ET MRC BROME-MISSISQUOI INC.**

2013-10-2786 PROPOSÉ PAR Guy Sévigny  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que suite à la demande de commandite du Club des personnes handicapées de Farnham et Brome-Missisquoi inc., la municipalité offre un montant de 200\$.

ADOPTÉE

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION ÉDUCTIVE JJB**

2013-10-2787 PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Guy Sévigny  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accorde une aide financière de 230\$ à la Fondation Éducative Jean-Jacques Bertrand dans le cadre de leur levée de fond.

ADOPTÉE

### **NETTOYAGE DE FOSSÉ**

2013-10-2788

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Gilbert Roussel  
ET RÉSOLU :

Que M. Benoit Reginstser soit autorisé à procéder au nettoyage du fossé en bordure du Rang St-Édouard sur une distance d'environ 612 pieds (186.50 mètres).

Après approbation des travaux par l'inspecteur en voirie, un montant de 3\$ du mètre lui sera remboursé.

ADOPTÉE

#### **ANNOTATION**

Que suite en l'absence de réponse de la part de Montreal Maine & Atlantic Canada concernant notre demande de déplacer les wagons immobilisés sur la voie ferrée près du Rang Kempt, qu'une lettre soit envoyée à Transports Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec pour leur demander que soit déplacé lesdits wagons.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-10-2789

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h33.

ADOPTÉE

---

Laurent Phoenix  
Maire

---

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*



CONSEIL  
11 novembre  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le onzième jour de novembre deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Monsieur François Mailloux est absent.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2013
- 5 Rapport du maire
- 6 États financiers comparatifs au 30 septembre 2013
- 7 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 8 Présentation du budget de la bibliothèque par Mme Murielle Bricault, responsable
- 9 Demande de dérogation mineure – lot 4 377 020
- 10 Club des Personnes Handicapées – Demande de modification de location
- 11 Période de questions
- 12 COOP de soutien à domicile du Pays des Vergers – demande de contribution annuelle récurrente
- 13 Activité de financement – Fondation Au Diapason – Vente de poinsettias
- 14 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 15 Montants reçus
- 16 Comptes à payer
- 17 Correspondance
- 18 Correspondance du maire
- 19 Divers :
- 20 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-11-2790 PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013

2013-11-2791

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### RAPPORT DU MAIRE

2013-11-2792

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

D'accepter la présentation du rapport du maire.

ADOPTÉE

### DÉPÔT

Dépôt par la directrice générale **de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant au 30 septembre 2013 à ceux de la même période de l'année précédente ainsi qu'un comparatif de l'état des revenus et dépenses réalisés pour l'exercice courant (au 30 septembre 2013), à ceux prévus au budget.**

### DÉPÔT

Dépôt en séance des **déclarations d'intérêts pécuniaires** de messieurs Laurent Phoenix, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

### ANNOTATION

Présentation du **budget de la bibliothèque pour l'année 2014 et les statistiques pour l'année 2013**, par Madame Murielle Bricault, responsable de la bibliothèque.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 377 020

2013-11-2793

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 28 octobre 2013.

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un logement intergénérationnel au deuxième étage d'une maison unifamilial;

**CONSIDÉRANT** que l'acceptation de la dérogation mineure aura comme conséquence la création d'un logement situé entièrement sur le deuxième étage et indépendant du logement principal;

**CONSIDÉRANT** qu'une dérogation mineure ne peut porter sur des changements d'usage ou densité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Marc Lasalle  
**APPUYÉ PAR** Thérèse Ménard Monty  
**ET RÉSOLU**

De refuser la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉE

**ANNOTATION**

Une demande de modification de la location de salle a été déposée par Mme Chantal Thibodeau, vice-présidente du Club des Personnes Handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc. La demande sera étudiée par le conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

**COOP DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS – DEMANDE DE CONTRIBUTION ANNUELLE RÉCURRENTÉ**

2013-11-2794 PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité accorde une aide financière de 460\$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers.

ADOPTÉE

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT – FONDATION AU DIAPASON – VENTE DE POINSETTIAS**

2013-11-2795 PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité participe à la campagne de financement de l'organisme Au Diapason, par l'achat d'une boîte de poinsettias. Le coût est de 120\$ et contient 8 poinsettias.

ADOPTÉE

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

**MONTANTS REÇUS**

2013-11-2796 PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	270.00\$
Location de salle	300.00\$
Amendes cour municipale	1 819.00\$
Crédit MAPAQ	16.52\$
Amélioration réseau routier (député)	38 000.00\$

**TOTAL** **40 405.52\$**

ADOPTÉE

## COMPTES À PAYER

2013-11-2797

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>
CANADA TRUST	7281	000001	2 150.78
		TOTAL :	2 150.78
PHOENIX, LAURENT	7282	CONGRÈS 2013	1 581.05
		TOTAL :	1 581.05
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES	7283	2013-10-2786	200.00
		TOTAL :	200.00
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7284	OCTOBRE 2013	720.54
		TOTAL :	720.54
HYDRO QUEBEC	7285	613601091249	434.26
		TOTAL :	434.26
LA FONDATION EDUCATIVE JEAN-JACQUES BERTRAND	7286	2013-10-2787	230.00
		TOTAL :	230.00
POSTE CANADA FARNHAM	7287	ÉLECTIONS 2013	362.17
		TOTAL :	362.17
AST GROUPE	7288	534440	71.86
		TOTAL :	71.86
BELL MOBILITE INC	7289	OCT. / 2013	44.66
		OCT. 2013	5.75
		TOTAL :	50.41
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7290	PER 21 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
HYDRO QUEBEC	7291	626201024598	44.14
		626201024599	475.36
		TOTAL :	519.50
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7293	OCT. 2013	195.35
		TOTAL :	195.35
ST-GERMAIN CHANTAL	7294	PER 21 - 2013	1 167.57
		TOTAL :	1 167.57
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7296	PER 22 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
MAILLOUX FRANÇOIS	7297	OCTOBRE 2013	2 024.87
		TOTAL :	2 024.87
PHOENIX, LAURENT	7299	OCTOBRE 2013	5 873.77
		TOTAL :	5 873.77

ROUSSEL,GILBERT	7300	OCTOBRE 2013	2 024.87
		TOTAL :	2 024.87
SEVIGNY, GUY	7301	OCTOBRE 2013	2 024.87
		TOTAL :	2 024.87
ST-GERMAIN CHANTAL	7302	PER 22 - 2013	1 167.57
		TOTAL :	1 167.57
VAILLANCOURT ROCH	7303	OCTOBRE 2013	2 024.87
		TOTAL :	2 024.87
VIDÉOTRON	7305	NOVEMBRE 2013	197.06
		TOTAL :	197.06
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7306	OCT/2013	193.45
		TOTAL :	193.45
ANNULÉ	7307		
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7308	0186	685.11
		TOTAL :	685.11
BOYER MICHELINE	7309	ÉLECTION 2013	133.00
		TOTAL :	133.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7310	46	214.32
		TOTAL :	214.32
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7311	PER 23 - 2013	100.00
		ÉLECTION 2013	310.50
		TOTAL :	410.50
BRICAULT,SONIA	7312	ÉLECTION 2013	133.00
		TOTAL :	133.00
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	7313	1362162	17.80
		TOTAL :	17.80
DEPANNEUR NEW FARNHAM	7314	A3203159	176.41
		A3210291	78.35
		A3222903	176.66
		A3234250	177.70
		A3240682	80.44
		A3252172	162.00
		A3276159	183.40
		A3285871	143.53
		A3293247	144.40
		A3305391	167.24
		A3315873	182.37
		TOTAL :	1 672.50
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	7315	NOV. 2013	720.54
		TOTAL :	720.54
DURAND, MONIQUE	7316	ÉLECTION 2013	157.00
		TOTAL :	157.00
EDITIONS JURIDIQUES FD	7317	304275	185.05

		305059	2 635.81
		TOTAL :	2 820.86
EXCAVATION F. LANOUE INC.	7318	3853	439.78
		TOTAL :	439.78
F. CHOQUETTE ET FILS	7319	30967	4.20
		31072	300.30
		TOTAL :	304.50
GESTIM INC.	7320	1539	3 103.35
		TOTAL :	3 103.35
GRAYMONT (QC) INC	7321	358962	460.99
		367085-A	764.44
		TOTAL :	1 225.43
GROUPE GUERIN	7322	10309	58.57
		TOTAL :	58.57
GROUPE ULTIMA INC.	7323	214151	48.00
		TOTAL :	48.00
HYDRO QUEBEC	7324	638801014336	448.77
		TOTAL :	448.77
RONA LÉVESQUE	7325	6152304-4	17.94
		6160804-4	8.69
		6165506-3	28.79
		6178566-4	4.14
		TOTAL :	59.56
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M. INC	7326	1245665	938.20
		1246439	1 177.34
		1246748	31.62
		1247061	883.01
		1248231	31.62
		TOTAL :	3 061.79
LAFRANCE MIREILLE	7327	ÉLECTION 2013	157.00
		TOTAL :	157.00
LAFRANCE RAYMOND	7328	ÉLECTION 2013	145.00
		TOTAL :	145.00
LAREAU & FILS	7329	205	16 708.58
		TOTAL :	16 708.58
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7330	17160	99.54
		TOTAL :	99.54
LIBRAIRIE MODERNE	7331	125090	574.30
		126378	201.12
		126380	258.56
		TOTAL :	1 033.98
MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC	7332	606	8 215.71
		TOTAL :	8 215.71
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7333	AF004920	327.68
		TOTAL :	327.68

MONTREAL, MAINE & ATLANTIC RAILWAY	7334	0010067-IN	772.29
		9958-IN	772.29
		TOTAL :	1 544.58
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE	7335	CRF1300165	3 343.60
		TOTAL :	3 343.60
OUELLETTE JOSEE	7336	ÉLECTION 2013	133.00
		TOTAL :	133.00
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7337	13766	203.07
		014011	52.76
		014080	198.74
		TOTAL :	454.57
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	7339	4881	3 587.22
		4924	919.23
		TOTAL :	4 506.45
PETROLES DUPONT, LES	7340	061355	2 967.11
		TOTAL :	2 967.11
GAÉTAN PIETTE	7341	ÉLECTION 2013	210.50
		TOTAL :	210.50
LUCIE PIETTE	7342	ÉLECTION 2013	113.00
		TOTAL :	113.00
RECUPERATION 2000 INC	7343	23889	1 347.65
		TOTAL :	1 347.65
REGIE INTERMUNICIPALE	7344	OCT. 2013	1 585.38
		TOTAL :	1 585.38
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	7345	3342	143.72
		3614	86.23
		3680	28.74
		3681	71.86
		TOTAL :	330.55
SANI ECO	7346	A13760	335.36
		NOV. 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 246.56
SENCOM INFORMATIQUE INC	7347	6474	189.69
		TOTAL :	189.69
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7348	20224	531.74
		20243	304.18
		TOTAL :	835.92
GROUPE DESLANDES FORTIN	7349	18500	24 323.83
		19007	35 633.63
		TOTAL :	59 957.46
ST-GERMAIN CHANTAL	7350	PER 23 - 2013	1 160.70
		ÉLECTION 2013	760.55
		TOTAL :	1 921.25
TECHMIX	7351	98946	137.97
		TOTAL :	137.97

TRANSCONTINENTAL MÉDIAS SENC	7352	1056492	13.29
		TOTAL :	13.29
VILLE DE COWANSVILLE	7354	2013-000229	999.49
		TOTAL :	999.49
VILLE DE FARNHAM	7355	3FD228	2 704.95
		TOTAL :	2 704.95
WILFRID LAROCHE EXCAVATION	7356	1751	215.58
		TOTAL :	215.58
ANNULÉ	7357		
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	7358	0198	551.69
		0203	932.45
		0207	451.28
		0216	410.98
		TOTAL :	2 346.40
<b>TOTAUX</b>		<b>78 CHÈQUES</b>	<b>158 907.20</b>

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

### **FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

2013-11-2798

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que messieurs Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, Maurice Gaboriault assistent à la formation sur l'éthique et déontologie en matière municipale offerte par Me Francis. Le coût est de 150\$ plus taxes par élu.

ADOPTÉE

### **NETTOYAGE DE LA BRANCHE 9 DU RUISSEAU NOIR**

2013-11-2799

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que suite à la demande de nettoyage de la branche 9 du Ruisseau Noir situé sur le lot 4 376 745 du Cadastre du Québec par monsieur Gilbert Roussel, l'inspecteur est d'avis que des travaux d'entretien semblent nécessaires.

Que la municipalité envoie la demande de travaux d'entretien à la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'un dépôt au montant de 2 000\$.

Que la répartition des coûts soit répartie à l'ensemble des contribuables.

ADOPTÉE



**ANNOTATION** Un représentant de Transports Canada a informé la Municipalité que des démarches ont été entreprises afin que soit déplacé les wagons immobilisés près du rang Kempt.

**ANNOTATION** Le créancier hypothécaire de M. Martin Girard lui demande une compensation de 2 445\$ suite à la vente d'une parcelle de son terrain à la Municipalité. M. Girard demande que ce soit la Municipalité qui défraie ce montant. Sa demande sera étudiée par le conseil.

### **NETTOYAGE DE LA BRANCHE 37-A DU COURS D'EAU MORPIONS**

2013-11-2800 PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ par Maurice Gaboriault  
ET RÉSOLU

Que la Municipalité autorise la MRC Brome-Missisquoi à procéder au nettoyage de la branche 37-A du cours d'eau Morpions et que la Municipalité défraie les coûts dudit nettoyage.

ADOPTÉE

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-11-2801 PROPOSÉE PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h52.

ADOPTÉE

---

Laurent Phoenix  
Maire

---

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

CONSEIL  
2 décembre  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le deuxième jour de décembre deux mille treize, séance régulière du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux , Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Prière
- 2 Mot de bienvenue par Monsieur le maire
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2013
- 5 Calendrier des séances 2014
- 6 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 7 Période de question
- 8 2<sup>e</sup> Projet règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé règlement de zonage, afin d'agrandir la zone C3-03 et d'autoriser l'entreposage extérieur de matériaux comme usage additionnel à ceux existants- adoption
- 9 Offre de service de GESTIM – 2014
- 10 Nomination du vérificateur pour reddition de comptes – TECQ
- 11 Comité consultatif d'urbanisme
- 12 Horaire du bureau pour la période des fêtes
- 13 Virements de crédit
- 14 Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale
- 15 Montants reçus
- 16 Comptes à payer
- 17 Correspondance
- 18 Correspondance du maire
- 19 Divers :
- 20 Levée de la séance

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-12-2802

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2013

2013-12-2803

PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

### CALENDRIER DES SÉANCES 2014

2013-12-2804

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par François Mailloux  
**APPUYÉ** par Maurice Gaboriault  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 h**. A l'**exception** de la séance **de janvier (2e lundi)** à vingt heure, **et** en raison de congé férié le lundi, la séance **de septembre** se tiendra le **1er mardi à 20h**.

13 janvier	3 février	3 mars
7 avril	5 mai	2 juin
7 juillet	4 août	2 septembre
6 octobre	3 novembre	1 <sup>er</sup> décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

**DÉPÔT**

Dépôt en séance des **déclarations d'intérêts pécuniaires** de madame Thérèse Ménard Monty.

2013-12-2805

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-08-358 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-07-291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C3-03 ET D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE MATÉRIAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À CEUX EXISTANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement de la zone C3-03 représente une parcelle de terrain déjà utilisée depuis plusieurs années au préalable de la réglementation municipale s'appliquant;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification permettra au propriétaire de présenter une demande auprès de la CPTAQ, afin de régulariser la situation existante;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 5 août 2013 par Guy Sévigny;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU**

**D'adopter le règlement numéro 2013-08-358, AVEC MODIFICATION,**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 Dispositions déclaratoires**

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2013-08-358, modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de agrandir la zone C3-03 et d'autoriser l'entreposage extérieur de matériaux comme usage additionnel à ceux existants.

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**ARTICLE 2 Dispositif du règlement**

2.2 Le plan de zonage – annexe B, est modifié par le plan présenté en annexe 1 du présent règlement.

2.3 Les limites de la zone C3-03 sont modifiées afin d'agrandir la zone commerciale, tel que représenté sur le plan agrandi décrivant exclusivement la zone C3-03 en annexe 2 du présent règlement.

2.4 La grille d'usages et normes pour la zone C3-03 est remplacée par la grille en annexe 3 du présent règlement.

**ARTICLE 3 Dispositions finales**

3.13

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

3.14

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Ste-Sabine, ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 2013.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

**RENOUVELLEMENT ENTENTE – GESTIM 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

De renouveler l'entente de service, pour l'année 2014, avec la firme Gestim pour le service d'urbanisme de la municipalité.

Les termes de l'entente demeurent les mêmes à l'exception du coût à la journée, qui passe de 315\$ à 322\$. Le nombre de jour requis pour le service d'urbanisme demeure inchangé, soit :

- o 1 jour par semaine en janvier, février, novembre et décembre
- o 1 ½ par semaine pour les mois de mars à octobre

Les journées fériées pour lesquelles le bureau municipal est fermé seront aussi fermées pour le service d'urbanisme.

ADOPTÉE

#### **NOMINATION VÉRIFICATEUR POUR REDDITION DE COMPTES – TECQ**

2013-12-2807 **IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU**

De mandater la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur pour la reddition de comptes finale dans le cadre du programme *Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013* de la municipalité.

ADOPTÉE

#### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2013-12-2808 **PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :**

De nommer Madame Thérèse Ménard Monty comme membre du Comité consultatif d'urbanisme à titre de membre du conseil jusqu'à la fin du mandat, soit jusqu'en février 2015.

ADOPTÉE

#### **HORAIRE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

2013-12-2809 **PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :**

Que pour la période des Fêtes le bureau sera fermé du 24 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement.

ADOPTÉE

#### **VIREMENTS DE CRÉDITS**

2013-12-2810 **PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :**

Que les virements de crédits suivants sont approuvés.

02 110 00 130	SALAIRE LÉGISLATION	(4 630) \$
02 110 00 133	ALLOCATION CONSEIL	(2 315) \$
02 110 00 241	AVANTAGE SOCIAUX LÉGISLATION	(920) \$
02 110 00 311	COMPTE DÉPENSES MAIRE	(500) \$
02 110 00 312	LÉGISLATION RÉUNION-COMITÉ	(400) \$
02 120 00 412	SERVICES JURIDIQUES	11 593 \$
02 130 00 310	FRAIS DÉPLACEMENT DG	1 875 \$
02 130 00 413	VERIFICATION COMPTABLE	764 \$
02 130 00 527	ENTRETIEN AMEUBLEMENT RÉPARATION	2 505 \$
02 130 00 670	FOURNITURE DE BUREAU	850 \$
02 130 20 310	FRAIS PERFECT ADJOINTE	(500) \$
02 14000 141	REMUNERATION OFFICIER ELECTION	75 \$
02 14000 670	FOURNITURE BUREAU D'ELECTION	1 878 \$
02 19000 970	CONTRIBUTIONS AUTRES ORGANISME	3 860 \$
02 19012 522	ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAL	(1 850) \$
02 220 00 725	BORNES SÈCHES ÉQUIPEMENT	(3 236) \$
02 32000 140	SALAIRE VOIRIE	1 675 \$
02 32000 310	VOIRIE FRAIS DE DEPLACEMENT	(300) \$
02 32000 411	ARPENTAGE ET GÉNIE	(4 770) \$
02 32000 635	ABAT-POUSSIERE VOIRIE	(3 200) \$
02 330 00 443	ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	2 120 \$
02 355 00 459	LIGNES DE RUES	(1 640) \$
02 46010 529	CASTORS ENTRETIEN COURS D'EAU	(1 000) \$
02 470 00 459	ARBUSTES MRC	1 140 \$
02 61000 699	URBANISME DIVERS	(2 000) \$
03 600 00 721	PISTE CYCLABLE MUNICIPALE	(33 290) \$
03 701 00 722	TERRAIN PARC	13 597 \$
02 701 50 520	PARC ENTRETIEN RÉPARATION	17 112 \$
02 702 30 522	ENTRETIEN ÉDIFICE BIBLIO	1 507 \$

ADOPTÉE

**DÉPÔT**

Dépôt du **rapport de dépenses** autorisées par la directrice générale.

**MONTANTS REÇUS**

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
 APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
 ET RÉSOLU :

2013-12-2811

Que les montants reçus soient et sont acceptés tel que présentés soit;

Location bureau	270.00\$
Location de salle	100.00\$
Amendes bibliothèque	20.00\$
Entretien réseau routier	40 943.00\$

**TOTAL** **41 333.00\$**

ADOPTÉE

**COMPTES À PAYER**

2013-12-2812

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
 APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
 ET RÉSOLU :

Que les dépenses incompressibles et compressibles soient et sont acceptées tel que présentées.

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT
COOP DE SOUTIEN À DOMICILE	7359	2013-11-2794	460.00
		TOTAL :	460.00
FONDATION AU DIAPASON	7360	2013-11-2795	120.00
		TOTAL :	120.00
AST GROUPE	7361	543655	71.86
		TOTAL :	71.86
BELL MOBILITE INC	7362	NOV 2013	5.75
		NOV. 2013	38.53
		TOTAL :	44.28
MRC BROME MISSISQUOI	7363	2013-11-2799	2 000.00
		TOTAL :	2 000.00
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7364	NOV. 2013	196.00
		TOTAL :	196.00
LAGUE LUC	7365	000001	173.37
		TOTAL :	173.37
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	7366	PER 24 - 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
ST-GERMAIN CHANTAL	7368	PER 24 - 2013	1 166.61
		TOTAL :	1 166.61
VIDÉOTRON	7370	DÉCEMBRE 2013	196.83
		TOTAL :	196.83
ANDRE PARIS INC	7371	F1663	1 287.72
		TOTAL :	1 287.72
BRICAULT,SONIA	7372	47	79.21
		48	70.39
		TOTAL :	149.60
GESTIM INC.	7373	1567	2 074.15
		TOTAL :	2 074.15
RONA LÉVESQUE	7374	6234555	60.43
		TOTAL :	60.43
LABORATOIRES DE LA MONTÉRÉGIE INC.	7375	20245	807.13
		TOTAL :	807.13
LAREAU & FILS	7376	NOV. 2013	16 708.58
		TOTAL :	16 708.58

LETTRACOM GRANBY INC.	7377	14493	1 200.34
		TOTAL :	1 200.34
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	7378	17241	143.58
		TOTAL :	143.58
LIBRAIRIE MODERNE	7379	130502	503.89
		TOTAL :	503.89
MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC	7380	AF005151	285.83
		TOTAL :	285.83
OPERATION NEZ ROUGE	7381	NOVEMBRE 2013	100.00
		TOTAL :	100.00
PAPETERIE LALIBERTE	7382	647259	170.06
		TOTAL :	170.06
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	7383	014129	121.82
		014289	49.77
		TOTAL :	171.59
PARADIS LEMIEUX FRANCIS AVOCATS	7384	JANVIER 2014	862.31
		TOTAL :	862.31
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	7386	87528	2 992.24
		TOTAL :	2 992.24
PRESSE COMMERCE	7387	9026327	376.49
		TOTAL :	376.49
QUEBEC LOISIRS	7388	NOV. 2013	117.80
		TOTAL :	117.80
RECUPERATION 2000 INC	7389	024074	1 347.65
		TOTAL :	1 347.65
REGIE INTERMUNICIPALE	7390	NOV. 2013	1 387.52
		TOTAL :	1 387.52
SANI ECO	7391	A14298	334.08
		DÉC. 2013	1 911.20
		TOTAL :	2 245.28
SENCOM INFORMATIQUE INC	7392	6590	255.82
		TOTAL :	255.82
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	7393	20393	348.98
		TOTAL :	348.98
GROUPE DESLANDES FORTIN	7394	19035-PO	154.93
		TOTAL :	154.93
TECHNO-CONTROLE 2000 INC	7395	44902	135.67
		TOTAL :	135.67
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	7396	2 DÉC. 2013	134.55
		TOTAL :	134.55



TOTAUX 54 CHÈQUES

47 455.51

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses incompressibles et compressibles décrites précédemment.

ADOPTÉE

Chantal St-Germain, directrice  
générale, secrétaire-trésorière

**CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DE FARNHAM ET MRC BROME-  
MISSISQUOI INC. -MODIFICATION LOCATION DE SALLE**

2013-12-2813

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de modification de location de la salle a été déposée par le Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc. pour avoir accès à la salle 4 ou 5 jours par semaine ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont en accords avec cette demande ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la location de la salle par le Club des personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi inc. à raison de 4 ou 5 jours par semaine au coût mensuel de 500\$. Ce tarif est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE

**PROCLAMATION DE LA « JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION »**

2013-12-2814

**CONSIDÉRANT** que depuis 1997, l'Afeas (Association féminine d'éducation et d'action sociale) organise une campagne annuelle de sensibilisation contre la violence sous toutes ses formes ;

**CONSIDÉRANT** que l'Afeas désire sensibiliser la population à l'existence de la violence, à ses diverses formes et à ses multiples conséquences;

**CONSIDÉRANT** que la mobilisation de l'Afeas, du gouvernement du Québec, de plusieurs individus, de fondations et d'autres organismes s'entendent pour dénoncer l'intimidation;

**IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :**

Que la municipalité de Sainte-Sabine décrète le 8 décembre « Journée contre l'intimidation » et que cette date soit inscrite au calendrier afin de se rappeler que la violence sous la forme d'intimidation existe aussi et perdure.

ADOPTÉE

**PRÊT DU MOBILIER ANTIQUE DU MUSÉE ÉCOLE**

2013-12-2815

**IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :**

D'accepter de prêter le mobilier antique du Musée École au Comité 100 ans et Comité du Patrimoine pour l'école St-Romuald dans le cadre de la journée de célébration du centenaire qui se tiendra le 13 septembre 2014 afin de recréer une classe de l'époque.

ADOPTÉE

**BROCHURE TOURISTIQUE BROME-MISSISQUOI – 2014**

2013-12-2816

**IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU :**

Que la municipalité accepte de participer à l'édition 2014 de la brochure Brome-Missisquoi. L'attrait annoncé pour la municipalité est le Musée École.

Le coût est de 150\$ et est organisé par le CLD Brome-Missisquoi. Cette brochure sera publiée en 75 000 copies.

ADOPTÉE

**ANNOTATION**

Une demande de changement de zonage pour le lot 4 375 874 du Cadastre du Québec a été déposée par Mme Sylvie Beaulieu. La demande sera étudiée par le conseil.

**ANNOTATION**

Une demande pour l'aménagement d'un parc à l'arrière de l'édifice municipal a été déposée par Mme Nathalie Bienvenu. La demande sera étudiée par le conseil.

**ANNOTATION**

La **séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2014** sera le **mercredi 18 décembre à 20h00**. L'avis de convocation a été remis à chaque conseiller. Un avis public sera affiché tel que le prévu par la loi.

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN PANNEAU « ARRÊT »**

2013-12-2817

**CONSIDÉRANT** la demande de citoyens pour l'installation d'un panneau « Arrêt » sur le Rang de la Gare à la jonction de la rue de l'Église ;

**CONSIDÉRANT** que cette jonction porte à confusion auprès des automobilistes ;

**CONSIDÉRANT** que cette jonction est un danger potentiel pour la sécurité routière ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Marc Lasalle  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministère des Transports du Québec d'installer un panneau « Arrêt » sur le Rang de la Gare à la jonction de la rue de l'Église.

ADOPTÉE

## LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-12-2818

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h30.

ADOPTÉE

---

Laurent Phoenix  
Maire

---

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL  
18 DÉCEMBRE  
2013

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mercredi le dix-huitième jour de décembre deux mille treize, séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs Sylvain Thibodeau, Madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Monsieur Marc Lasalle est absent.

## ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du budget 2014
- 3 Prévisions triennales
- 4 Levée de la séance

**Tous les membres présents ont reçus l'avis de convocation tel que prévu par la loi.**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-12-2819

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **ADOPTION DU BUDGET 2014**

2013-12-2820

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que le budget pour l'année 2014 est accepté tel que présenté et se résume  
comme suit :

<b>REVENUS</b>	
Taxes	880 216\$
Autres revenus sources locales	69 507\$
Transferts	131 717\$
Total revenus	<b>1 081 440\$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Administration générale	277 207\$
Sécurité publique	235 343\$
Transport	276 496\$
Hygiène du milieu	154 740\$
Aménagement, urbanisme et développement	47 479\$
Loisirs et culture	180 425\$
Total dépenses	<b>1 171 690\$</b>
<b>AFFECTATIONS</b>	
Surplus accumulé affecté	90 250\$
Surplus (déficit) de l'exercice	- \$
<b>Taux de taxe : 0,62\$ du 100\$ d'évaluation</b>	
<b>Taux collecte ordures : 78\$ par logement</b>	
<b>Taux collecte recyclage : 25\$ par logement</b>	
<b>Taux vidange des fosses septiques : 74,10\$</b>	

ADOPTÉE

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS TRIENNALES**

2013-12-2821

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU :

Que les prévisions triennales se présentent comme suit :

2014 : Aménagement de l'édifice municipal, entretien des routes, asphaltage de la piste cyclable, aménagement d'espace vert.

100 000\$

2015 : Entretien des routes, entretien de l'édifice, aménagement d'espace vert.

120 000\$

2016 : Entretien des routes, entretien de l'édifice. Aménagement d'espace vert.

100 000\$

ADOPTÉE

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-12-2822

PROPOSÉE PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h12.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*